

NOVEMBRE 2002

Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat du Canton de Vaud Année 2001

RAPPORT GENERAL	6
Préambule	6
Activités de la commission	6
Objectifs et programme	7
Contrats de prestations au sein de l'Administration cantonale vaudoise	8
Suivi des interventions parlementaires	8
1 ^{re} observation	9
Contrôle et suivi des institutions soutenues par l'Etat	9
2 ^e observation	10
Conclusion	10
DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)	11
Introduction	11
Secrétariat général (SG)	12
Police cantonale (POLCANT)	12
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)	14
Service des automobiles et de la navigation (SAN)	15
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)	16
Observation	17
Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)	19
Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)	20
Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires (LC)	22

23
25
J)26
26
27
27
28
28
29
30
32
32
34
36
36
38
39
40
41
41
41
42
42
43
43
44
44

3 ^e observation4	4
Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)4	5
4 ^e observation4	5
ORDRE JUDICIAIRE40	6
Tribunal cantonal (TC)4	6
Tribunal administratif (TA)40	6
FAREAS	7
Conclusion	8
DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)49	9
Préambule49	9
Secrétariat général (SG)5	1
Planification hospitalière et organisation de la région Riviera-Chablais5	3
1 ^{re} observation5-	4
Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL)54	4
Suivi des NOPS (Nouvelles orientations de la politique sanitaire)5	5
2 ^e observation	6
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)5	6
3 ^e observation	7
Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)5	8
4 ^e observation	8
Bureau de recouvrement et d'avances des pensions alimentaires (BRAPA)	
Hospices cantonaux (HC)60	
Conclusion	
DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE (DEC)64	
Secrétariat général (SG)64	
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)	
Service de l'économie et du tourisme (SET)	
Service de l'emploi (SDE)60	6

Service de l'agriculture (SAGR)	67
1 ^{re} observation	67
Service vétérinaire (SVET)	68
Service du logement (SLOG)	69
2 ^e observation	69
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)	69
Conclusion	70
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)	71
Introduction	71
Secrétariat général (SG)	71
Interventions parlementaires en suspens	72
Service des routes (SR)	72
Service de l'aménagement du territoire (SAT)	74
1 ^{re} observation	76
Service de l'information sur le territoire (SIT)	76
Service des bâtiments (SB)	77
Service des transports (ST)	79
2 ^e observation	81
Service des améliorations foncières (SAF)	81
Conclusion	82
DEPARTEMENT DES FINANCES (DFIN)	83
Préambule	83
Organisation des visites	83
Secrétariat général (SG)	84
Registre foncier (RF)	85
Service des finances (SFI)	86
Administration cantonale des impôts (ACI)	87
Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)	89
Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)	89

Unité informatique départementale UID - DFIN	90
Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS)	90
Contrôle cantonal des finances (CCF)	90
Observation	.91
Service des gérances et achats (SGA) et Centrale d'achat de l'Etat de Va (CADEV)	
Conclusion	93

RAPPORT GENERAL

Préambule

M. Jean Schmutz, président, rapporteur général : — La Commission de gestion (COGES) a été élue le 23 avril 2002. Elle s'est constituée le 25 avril de la manière suivante :

Administration générale : M. Jean Schmutz, président,

Nyon.

Départements :

Sécurité et environnement (DSE): MM. Xavier Koeb, Maracon, et

Laurent Wehrli, Glion.

Formation et jeunesse (DFJ): M^{me} Odile Jaeger Lanore,

Lausanne, et M. Bernard Martin,

Cossonay.

Institutions et relations extérieures (DIRE): MM. François Debluë, Founex, et

Jean-Yves Pidoux, Lausanne.

Santé et action sociale (DSAS): M^{mes} Linette Vullioud-Laurent,

Sullens, et Christiane Jaquet-

Berger, Lausanne.

Economie (DEC): MM. Philippe Vuillemin, vice-

président, Lausanne, et Roland

Piguet, La Tour-de Peilz.

Infrastructures (DINF): MM. Michel Borboën, Lonay, et

Pierre-André Pidoux, Thierrens.

Finances (DFIN) MM. André Delacour, Villars-le-

Grand, et Albert Chapalay, Les

Moulins.

Activités de la commission

Dans le laps de temps relativement court qui intervient entre la composition de la COGES et le dépôt de son rapport, celle-ci s'est réunie cinq fois en séances plénières.

Lors de la première réunion, la COGES, renouvelée à 80 % par rapport à la dernière législature, s'est surtout attachée à préciser son mandat, ses missions et son fonctionnement interne. A cet effet, elle a bénéficié des excellents aidemémoire rédigés par les deux commissions qui l'ont précédée.

La commission s'est également informée du RAGAFIN, rapport annuel de gestion administrative et financière, instrument indispensable à la commission pour prendre connaissance de la problématique de chaque département. Merci à la Chancellerie d'en coordonner la rédaction tout en laissant la responsabilité de la substance à chaque service. Le RAGAFIN peut dorénavant être consulté sur CD.

La COGES reçoit régulièrement les rapports du Contrôle cantonal des finances (CCF). Le président de la COGES a par ailleurs rencontré ses responsables pour information et pour préciser la mission de chacun.

Objectifs et programme

Compte tenu des délais de la première législature et de l'inexpérience de la plupart de ses membres, la COGES a concentré son activité, jusqu'au dépôt du rapport, sur la visite systématique de chaque département et l'étude la plus approfondie possible de chaque service. La COGES s'est appuyée dans la rédaction de chaque rapport sur les rapports intermédiaires rédigés par les commissaires de l'ancienne législature. Dans les cas où cela s'avérait nécessaire, une prise de contact direct avec ces derniers a encore facilité la transition.

En accord avec la Chancellerie, la COGES a décidé qu'elle tiendrait compte, dès le rapport de gestion 2001, de la nouvelle organisation décidée par le Conseil d'Etat. Service pénitentiaire attribué au DSE; Direction, planification et stratégie informatique (DPSI) ainsi que la FAREAS transférées au DIRE; Service de l'éducation physique et du sport déplacé au DEC ainsi que la responsabilité du dossier BCV.

La COGES reçoit de nombreuses sollicitations extérieures et un nombreux courrier. Elle traite ces demandes avec sérieux. Elle veille toutefois dans ses réponses à demeurer dans le cadre du mandat que lui ont confié la loi et le Grand Conseil, conformément à l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil.

Contrats de prestations au sein de l'Administration cantonale vaudoise

En plus de son mandat habituel, la COGES a reçu du Bureau du Grand Conseil, en date du 15 juillet 2002, la mission d'effectuer un travail de suivi des contrats de prestations et de tirer – le moment venu – le bilan du Décret de 1999-2003. Celui-ci stipule dans son article premier : « Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, le Grand Conseil autorise le Conseil d'Etat à introduire sur quatre ans ... la gestion par contrat de prestations au sein de l'Administration cantonale ».

Afin de se préparer au mieux à cette nouvelle tâche, la COGES a reçu dans sa séance plénière d'août 2002, le directeur de la Démarche de modernisation (DM) ainsi qu'un des responsables de l'application sur le terrain, le directeur d'une école professionnelle.

Ce mandat constituera une part importante des objectifs transversaux étudiés dans l'exercice prochain.

La COGES n'a pas voulu reprendre systématiquement dans le présent rapport le sujet des contrôleurs de gestion qui avait été traité par la précédente commission dans son rapport sur l'année 2000. Elle pressent toutefois que le sujet mérite attention et reprendra à son compte la dernière phrase du texte de l'année passée : « La COGES suivra attentivement ce dossier délicat ».

Suivi des interventions parlementaires

Selon SAFARI consulté à fin juillet 2002, la statistique dénombre 103 interpellations en suspens et 63 motions auxquelles il n'a pas été répondu à ce jour. Pour l'anecdote mentionnons une motion déposée en 1968 et la plus ancienne interpellation restée sans réponse datant de manière un peu plus raisonnable de 1996, concernant l'avenir de l'école professionnelle de Payerne, avenir qui devrait être connu après un laps de temps de six ans de réflexion.

Les interventions des députés citées ci-dessus et d'autres non répertoriées font partie des droits constitutionnels des députés et à ce titre devraient être traitées soit dans les délais légaux, soit de façon à répondre à une députée ou un député encore présent dans les travées.

1^{re} observation

Au 31 décembre 2001, de nombreuses interventions parlementaires n'avaient pas reçu de réponses dans le délai légal (à titre d'exemple, 21 sur 37 en suspens dans le Département des infrastructures).

 Le Conseil d'Etat est invité à faire un toilettage général des interventions en suspens et à corriger la situation pour que le dépassement du délai légal reste l'exception.

Contrôle et suivi des institutions soutenues par l'Etat

Différentes « affaires » survenues dans le canton ainsi que les investigations de la COGES dans plusieurs départements tendent à prouver que le contrôle exercé par l'Etat ou par ses représentants désignés par lui manque pour le moins de rigueur, ne répond à aucune directive ou mandat précisés dans le sens d'objectifs assignés, bref il manque résolument un pilote dans l'avion ou un règlement à celui-ci.

Il n'est pas nécessaire de citer la situation des EMS qui a fait l'objet d'une enquête parlementaire, de la BCV ou des institutions sociales encore dans toutes les mémoires.

Dans le domaine des entreprises de transport, la COGES s'interroge comme d'autres sur l'utilisation des subsides de l'Etat tant au Glacier des Diablerets (voir le rapport particulier du Département) qu'à la Compagnie de Navigation sur le lac Léman.

Dans plusieurs des cas cités, le CCF constate que la surveillance de l'Etat sur les activités liées aux subventions ou à la participation de l'Etat n'est pas adéquate. En dehors d'un certain laxisme amené par les habitudes acquises, il est certain aux yeux de la COGES qu'une partie du problème est due à l'absence de bases légales à ce sujet. A ce titre, la COGES souhaite ardemment qu'une législation soit mise en place et ceci dans les délais les plus brefs possibles.

2^e observation

Dans tous les départements, l'Etat subventionne de nombreuses institutions, entreprises ou sociétés sans toujours exercer le contrôle nécessaire sur l'utilisation de ces fonds et les activités qui en découlent.

 Le Conseil d'Etat est invité expressément à clarifier les bases légales nécessaires au contrôle, notamment par une loi sur les subventions réclamées depuis longtemps.

Conclusion

Les observations que nous proposons au Conseil d'Etat ont été élaborées et commentées par l'ensemble de la commission et votées, soit à la majorité de celle-ci, soit à l'unanimité de la commission.

Les rapports des sous-commissions, examinés en séance plénière, sont écrits sous la responsabilité des deux commissaires désignés.

Nous tenons à remercier, les chefs de département, les chefs de service, et l'ensemble des collaborateurs de l'Etat pour leur disponibilité et pour les renseignements et documents fournis. Nous le faisons d'autant plus volontiers, qu'ici ou là, mais les exemples sont rares, il est nécessaire de répéter le principe de liberté d'investigation de la COGES.

Nos remerciements s'adressent également à M^{me} Repond pour la qualité de ses procès-verbaux et à M^{me} Brélaz, secrétaire générale, pour son appui.

DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)

M. Xavier Koeb, rapporteur: — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'exercice 2001 était composée de MM. Laurent Wehrli et Xavier Koeb, rapporteur.

Introduction

En début de législature 2002-2006, les nouveaux commissaires ont approché les neuf services du département pour une première visite de contact, découverte de l'organisation des services et examen de quelques points marquants. Les neuf visites ont été effectuées les 8, 22 et 27 mai.

Ces brèves visites ont néanmoins permis, avec l'aide du rapport intermédiaire de mars 2002 des précédents commissaires Arthur Durand et Yves Filippozzi, de mettre en évidence certains problèmes ou au contraire de prendre connaissance des améliorations déjà apportées à d'autres problèmes.

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt avec sa mission.

Les services suivants ont été consultés :

- Secrétariat général (SG)
- Police cantonale (POLCANT)
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
- Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)
- Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)
- Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires (LC)
- Service pénitentiaire (SPEN)

Secrétariat général (SG)

Contrôleur de gestion

La sous-commission relevait pour l'exercice 2000 qu'il s'agissait d'une année de conception, de réflexion et de communication. Or la titulaire du poste démissionnait fin avril 2001, et il a fallu attendre le 1^{er} novembre pour l'entrée en service d'un nouveau contrôleur. A signaler que la mise au concours du poste a suscité peu de candidatures. L'intérim a été assuré par un économiste; toutes les tâches ont été effectuées, en particulier au niveau du comité des contrôleurs de gestion, c'est-à-dire à l'échelon interdépartemental. Les services ont pu bénéficier depuis de l'action du contrôleur de gestion engagé.

Téléphonie mobile

Malgré une consigne lancée par le Centre cantonal des télécommunications (CCT) dans toute l'administration, il est apparu à la sous-commission qu'une discipline précaire est en vigueur et que le téléphone portable n'est pas utilisé qu'en cas de nécessité comme préconisé par le CCT. Il n'y a donc pas de justification objective à l'explosion des coûts des télécommunications.

Police cantonale (POLCANT)

Police 2000: avancement des travaux

Dans un contexte où la criminalité et la délinquance se transforment rapidement, Police 2000, démarche bien engagée, a pour objectif de rationaliser de façon logique les activités de sécurité du canton et des communes. Le Conseil d'Etat et le comité de l'UCV ont signé un accord qui permet d'expérimenter le système policier du canton. Police 2000 fixe les grands principes de l'organisation et du financement de ce nouveau système : les communes sont responsables de la sécurité de proximité, alors que le canton pilote Police-secours, la moyenne et la grande criminalité, ainsi que la gestion du système global. Un catalogue des compétences de police de proximité est en cours de rédaction.

Cette réorganisation sera appliquée dans deux régions pilotes : le district d'Echallens et la Riviera. Les modalités d'application sont en cours d'élaboration en liaison avec les comités directeurs régionaux représentant les communes concernées. Par ailleurs, en regard de l'Exposition nationale 02, une phase de

prétest a pu être mise en œuvre à Yverdon-les-Bains entre la police municipale de cette commune et les forces de la police cantonale.

Gens du voyage : situation en 2001

Début 2001, le Conseil d'Etat a pris un arrêté relatif aux aires provisoires de stationnement temporaire dans le canton destinées aux gens du voyage. Ces places étaient réparties dans trois communes: Orbe, Cheseaux et Saint-Cergue. Les communes d'Orbe, Trélex et Gingins ont recouru contre cette décision, les deux dernières en tant que voisines de Saint-Cergue. De son côté, l'association *Action Sinti et Yennisch suisses* a également recouru. A fin juillet, le Tribunal fédéral a déclaré irrecevable le recours des communes. En octobre, le recours des gens du voyage a connu le même sort.

Parallèlement à ces procédures se sont déroulées nombre d'autres démarches, en particulier relatives à la recherche de solutions de secours pour l'année 2001. Deux places provisoires ont été mises en service, l'une en mai au Moulin-du-Choc (commune d'Aclens) pour une quarantaine de convois, l'autre en juillet à Bursins pour 25 à 30 convois. Ces dispositions ont permis, conjointement avec une ligne d'action basée sur la fermeté, une forte diminution des problèmes rencontrés avec les gens du voyage. Par rapport à l'exercice précédent, la baisse de fréquentation des camps est de 60%.

Demande des polices cantonales d'utilisation de munitions prohibées par la législation

La Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse, aux travaux de laquelle le canton de Vaud participe, a sollicité une prise de position de la Conférence des directeurs des départements cantonaux de police (CDDJP) sur l'usage de balles expansives. Pourtant, le droit de la guerre, dont le CICR est le gardien, interdit depuis 1899 l'utilisation de « balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent dans le corps humain ». A la suite du Conseil fédéral, la CDDJP recommande de renoncer à l'usage très contesté de cette munition. Il s'agit là d'une recommandation aux cantons de ne pas doter leurs unités de munitions déformantes, réservant toutefois les cas d'intervention spéciale. La police cantonale vaudoise signale respecter cette recommandation.

Expo.02 : gestion des effectifs de police

A la suite de l'adoption de l'EMPD tendant à financer les engagements globaux de l'Etat de Vaud liés à l'Exposition nationale (daté de novembre 2000), il importait de contrôler la planification des services de police pour le site d'Yverdon-les-Bains. Dès 1996 se sont mises en place les diverses phases de

décision et de réalisation. Dans le domaine qui nous intéresse, en septembre 2000 et dans le cadre de l'Institut suisse de police, les commandants de gendarmerie et officiers romands se sont réunis pour un exercice d'Etat-major, afin de définir pour chaque canton et ville organisateurs un concept de sécurité. Les bases ont été ainsi fixées et la sous-commission de gestion a été complètement informée de l'avance du processus, incluant en particulier: la problématique fondamentale, le dispositif retenu pour la région Nord, les mesures limitatives, le logiciel de planification, le concept de controlling, les finances. La question des renforts par des contingents des polices d'autres cantons a également pu être réglée, ainsi que les règles d'engagement communes.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Place de tir de Vugelles-la-Mothe : modification du projet de modernisation

La sous-commission doit revenir sur un objet qui avait déjà été étudié lors d'un exercice antérieur. D'un côté, il a été décidé de renoncer aux tirs effectués par des engins à chenilles, comme par exemple les chars Leopard. De l'autre côté, un comité d'opposants au projet de modernisation de la place de tir a remis le 2 juillet une pétition de 10'000 signatures au Département fédéral de la défense (DDPS). Un abandon des tirs depuis la rive droite et une utilisation accrue de simulateurs lasers a permis de limiter le bruit dans les limites de l'ordonnance fédérale.

Evolution des missions du canton dans les domaines du service, impact sur son effectif

Le cadre d'appréciation est toujours celui d'*Armée 95* et non *Armée XXI*, si bien que les modifications, voire les mutations relatives à l'armée, les arsenaux, la protection civile sont encore à venir. Toutefois, indépendamment de ces dispositions, une diminution de six postes a déjà touché l'arsenal cantonal. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2001 a eu lieu la fermeture de trois des quatre centres régionaux de protection civile. Notons cependant qu'il s'agit ici de structures intercommunales et non pas cantonales.

Appui dans l'accueil des requérants d'asile

75% du temps d'un collaborateur du SSCM et 10% du temps du chef de service ont été consacrés en 2001 à l'appui aux structures d'accueil des requérants d'asile, notamment pour gérer par intérim la division asile du Service de la

population, rechercher des logements disponibles ou organiser les mesures décidées. La sous-commission de gestion souligne l'importance de ce travail interdépartemental. Elle souhaite cependant une plus grande coordination entre les divers responsables, afin d'assurer la pleine réalisation des décisions du Conseil d'Etat et de la Confédération, pour les éléments qui en relèvent.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Comparaison entre contrôle des autos informatisé et contrôle manuel

Depuis la mise en activité du site de Nyon le 1^{er} novembre 1997, 53'886 contrôles techniques ont été effectués au 31 août 2001. Pour le site d'Aigle, la ligne informatisée a été mise en activité début 2000. Au 31 août 2001, 31'248 contrôles techniques ont été réalisés. Pour l'année 2001, à fin août, 24'129 contrôles techniques ont été réalisés sur des lignes informatisées, ce qui représente 27,5 % de l'ensemble des contrôles de véhicules légers effectués. Fondé sur ces données statistiques, il s'avère que le coût supplémentaire d'une ligne informatisée par rapport au traitement manuel est amorti en une année, alors que la durée de vie d'une ligne est de 5 à 7 ans. Au vu de ce qui précède, le centre de Lausanne avec ses 100'000 véhicules annuels traités devrait lui aussi pouvoir être informatisé à moyen terme.

Camions de 40 tonnes : attribution des contingents

La direction générale des douanes a décidé de confier aux cantons l'attribution des contingents pour les trajets à 40 t. en trafic intérieur. Le Conseil d'Etat a retenu le principe de la répartition des cartes journalières par semestre en fonction du nombre de camions ayant une capacité de 40 t, l'application étant confiée au SAN. Ce système permet aux transporteurs de garder la maîtrise de leur contingent qu'ils gèrent en fonction de leurs choix commerciaux et de leur parc de véhicules. Cette décision du Conseil d'Etat est un arrêté avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Sur un contingent d'environ 3'580 unités, 2'400 demandes ont été déposées, et 1'200 utilisées. La division des douanes paie Fr. 45.— par véhicule, ce qui permet de financer l'ETP nécessaire à l'accomplissement de cette tâche.

Il a été relevé que la taxe annuelle des camions est environ 20% plus chère chez nous que dans les cantons voisins. En cas de transfert du domicile dans un autre canton, nous perdrions aussi la redevance RPLP.

Renouvellement de l'informatique

La société Bedag AG à Berne s'étant déclarée dans l'impossibilité technique de mettre en œuvre le logiciel « Bistrada » qui lui avait été commandé par le canton, il a fallu trouver d'autres solutions. Cette société a entièrement remboursé les avances faites ainsi que les intérêts.

La nouvelle solution s'étant portée sur le logiciel « Viacar », utilisé notamment dans le canton d'Argovie, la mise au point est en cours. Aux dernières nouvelles, il semblerait que la mise au point s'avère plus délicate que prévue.

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Boues d'épuration : conséquences de la remise en question de l'épandage sur les champs

A l'avenir, les milieux agricoles ne pourront plus recourir aux boues d'épuration. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'abandonner cette pratique du jour au lendemain. Voilà ce qu'ont convenu l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et d'autres services fédéraux. Les répercussions financières sur les STEP seront importantes. On peut les évaluer à environ six millions de francs pour l'ensemble du canton. Il s'agit là d'une première estimation générale. Les petites stations qui valorisent leurs boues sous forme liquide seront particulièrement touchées.

Assainissement d'anciennes décharges: Site d'Expo.02 à Yverdon-les-Bains et site de l'usine à gaz de Moudon

Yverdon-les-Bains

La découverte de terre polluée sur le site du chantier de l'Expo.02 suscite des interrogations quant aux quantités, à la composition, aux mesures de protection, aux processus décisionnels successifs, au coût et aux responsabilités. Le SESA a entamé de longue date des démarches avec la commune d'Yverdon, tendant à informer l'ensemble des autorités compétentes du fait que les terrains en cause avaient été gagnés sur le lac par remblais successifs dès les années 1920. La municipalité s'était engagée à poursuivre les investigations, mais il n'y a pas eu de suites. Aussi, dès le début des travaux d'Expo.02, les surprises sont apparues : piles, hydrocarbures, etc. ont refait surface... d'autant plus

qu'Expo.02 n'a pas donné suite au conseil du SESA de ne procéder qu'à des excavations minimes.

Moudon

La découverte sur le site de l'ancienne usine à gaz, lors du chantier Coop, d'au moins 800 m³ de matériaux contaminés, dont 200 m³ considérés comme très contaminés, est édifiante sur le fonctionnement des relations entre Etat et commune. En août 2000 était délivré à Coop un permis de construire un centre commercial, après enquête publique. Dès le début des travaux, des déchets de l'ancienne usine à gaz firent surface. En qualité de propriétaire du site, la commune s'était engagée à prendre en charge le coût de la réhabilitation du site. Analyses et destination des terres polluées dans une décharge bioactive suivirent. La commune tenta de minimiser les coûts de traitement. Le chef du DSE et le chef du SESA se sont alors interrogés sur l'opportunité d'un arrêt des travaux. Le SESA formula les exigences de procéder à des analyses des eaux souterraines et de soumettre la surveillance des travaux à un géologue, afin d'éviter la migration des matériaux dans des décharges terreuses ainsi que cela avait été fait précédemment dans la commune de Crissier! La commune de Moudon a également pris à sa charge l'excavation supplémentaire destinée à assainir le site, si bien qu'en fin de compte cette opération n'a rien coûté à l'Etat, le site n'étant pas *orphelin*.

Observation

Dans le cadre de l'assainissement des anciennes décharges,

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ses relations avec les municipalités dans ce domaine et sur le suivi effectué des recommandations des services concernés.

Blocage du subventionnement cantonal aux ouvrages de protection des eaux communales

Il a été constaté un retard dans l'application de l'ordonnance fédérale en matière de planification de l'évacuation des eaux (PGEE), dont la date-butoir du 1^{er} janvier 2001 est dépassée. Le moratoire du Conseil d'Etat sur le subventionnement des communes de leurs ouvrages de protection des eaux semble en contradiction avec ce qui précède. Cette opération ne concerne pas moins de 250 communes et 280 projets parmi lesquels 140 se réfèrent à des

PGEE, dont le coût varie entre Fr. 30'000.— et Fr. 200'000.— (honoraires d'études pour un document d'une dizaine de pages !). Rappelons que la mesure Table Ronde n° 2.014 préconisait d'introduire une taxe sur l'eau de 20 centimes. par m³, devant rapporter 13 millions de francs de recettes. Après évaluation, le Conseil d'Etat a écarté cette mesure. Par contre, il a décidé en novembre 2000 de négocier avec l'Union des communes vaudoises le moratoire évoqué ici. La décision en novembre 2001 de lever ce moratoire est certes bienvenue, mais se révèle insuffisante pour mener à bien une réforme indispensable et désormais urgente du droit cantonal sur les eaux, devant impérativement prendre en compte le principe de causalité ou du pollueur-payeur.

Le manque de cohérence politique dans cette opération met en lumière les effets pervers résultant de l'extrême lenteur dans l'avancement de la procédure de modification de la loi sur les eaux.

Concept de revitalisation des rivières

Le chef du département a adopté en été 2001 le rapport Concept de revitalisation des cours d'eau du canton de Vaud, émanant conjointement du Service des forêts, de la faune et de la nature et du Service des eaux, sols et assainissement. Dix ans après la loi fédérale de 2001, le canton actualise son concept en la matière. Précisons sommairement que la revitalisation comprend un ensemble de mesures diverses visant à améliorer la qualité écologique et, par-là, à augmenter la biodiversité dans les cours d'eau et leurs abords immédiats, lorsque leur qualité a été perturbée ou s'est dégradée au cours du temps suite à des interventions humaines. Ces mesures touchent trois domaines: la qualité de l'eau, le régime hydrologique et la morphologie des cours d'eau. Plusieurs objectifs ont été fixés, tels que: adapter certains ouvrages hydrauliques ou remettre à ciel ouvert des cours d'eau, créer ou réactiver des zones inondables, remettre en eau d'anciens bras de rivière. Parmi les propositions d'actions futures, relevons la mise sur pied d'une commission de revitalisation des cours d'eau, la demande d'un crédit d'investissement pour réaliser les mesures prévues dans le PAC – Venoge et selon les propositions de sa commission de suivi, la conduite d'une politique cohérente d'acquisition de terrains soumis à la dynamique fluviale.

Entreprises de mécanique-auto ou démolition d'autos en situation irrégulière

Ces dernières années, de nombreuses entreprises de mécanique auto ou d'autorécupération se sont installées ici et là dans le canton. Ces entreprises opèrent parfois sur des aires dépourvues des aménagements indispensables, sans autorisation et sans respect des règles de sécurité.

Elles engendrent ainsi d'importants risques de pollution des eaux, d'incendies et d'accidents. La généralisation de ces problèmes a conduit le chef du département à entreprendre une collaboration avec les communes. Une information aux municipalités a été envoyée en juin 2001, contenant les dispositions légales à appliquer, les aménagements particuliers nécessaires, la situation administrative et professionnelle, les risques encourus, et la façon de réagir face aux irrégularités. La réaction des communes s'est avérée positive, bien que celles-ci, comme le canton d'ailleurs, ont de la peine à faire respecter la législation en vigueur. Le service doit parfois aller plus loin que la dénonciation. Il nous a été rapporté un cas ou après toutes les mises en demeures, il a fallu aller jusqu'à la mise aux arrêts de l'exploitant pour assainir le site pendant son absence ! Dans ce cas l'Etat avance les frais d'assainissement.

Carrières, dépôts de terres d'excavation : projets de gravières à Trélex et Gingins. Pesée des intérêts

Plusieurs dossiers de gravières ont donné lieu à des oppositions musclées. Même s'il faut admettre qu'il s'agit là d'une activité où les intérêts des uns et des autres sont divergents, l'impression que la pesée des intérêts n'est pas exécutée avec toute l'attention nécessaire se confirme. D'un côté, une législation claire établit le cadre en matière de forêts, nature, eaux, aménagement du territoire, bruit, etc. D'un autre côté, un canton où on continue de se référer à un plan directeur des carrières (PDCAR) que la Confédération n'a pas reconnu comme tel. La planification et les critères d'exclusion doivent être traités avec davantage de professionnalisme et d'objectivité, afin de restaurer un climat de confiance dans une problématique certes complexe, mais où les données de base sont relativement simples. Il a été relevé qu'un site d'exploitation lacustre des graviers susciterait moins d'oppositions tout en satisfaisant les critères des uns et des autres.

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Contrôle des fumées: suivi des investigations sur la gestion 2000

C'est en octobre que le chef du département a signé les nouvelles directives pour l'exécution du contrôle officiel des installations de chauffage à combustion. La nouveauté principale réside dans la concrétisation du principe de prévention par l'introduction d'un bonus : si une installation est conforme, elle sera soumise à moins de contrôle. Cette situation inverse celle qui prévalait jusque là, soit le malus. Douze associations et/ou organismes ont été reconnus

comme partenaires du contrôle des chauffages, au nombre desquelles figure bien entendu l'Association vaudoise des maîtres ramoneurs.

Division de l'énergie

L'absence d'une conception directrice et d'une loi cantonale sur l'énergie, pourtant promises depuis longtemps, a retenu l'attention de la sous-commission. Ce retard est largement dû aux problèmes de personnel dans cette division, qui a vu notamment plusieurs changements de chef au cours des dernières années. Deux visites de la sous-commission, dont une à l'improviste, ont porté sur cette question des relations humaines. Il convient de relever que la situation semble s'être stabilisée avec l'arrivée du chef actuel et le projet de loi susmentionné est annoncé pour l'automne 2002.

Qualité de l'air: le point sur la situation en 2001 - OPAir, mesures, critères, information

En matière de réduction du CO_2 , la situation dans le canton de Vaud est moins bonne que dans de nombreux autres cantons suisses. Les projets en matière de chauffage au bois ou de géothermie ne semblent pas suffisamment développés en regard d'autres bonnes expériences conduites à Saint-Gall ou à Berne. Pour mémoire, la politique climatique de la Confédération prévoit comme but de la réduction du CO_2 de réduire de 10% les rejets totaux de CO_2 en Suisse. Pour les combustibles, donc surtout le mazout et le gaz naturel, on a même budgétisé une réduction de 15%.

Dans le canton de Vaud, en matière d'ozone, les limites OPAir sont dépassées. Pour ce qui concerne les oxydes d'azote, les concentrations annuelles moyennes dépassent les valeurs-limites. L'enseignement à tirer de ces constats réside dans le fait que l'augmentation du trafic a largement compensé les effets du catalyseur et que les mesures techniques semblent désormais insuffisantes pour atteindre les objectifs de l'OPAir. Il convient dès lors d'élargir la réflexion aux questions de mobilité et d'aménagement du territoire. Un groupe de travail technico-scientifique, élargi au politique, a été mis sur pied à cet effet. Son rapport est attendu au printemps 2002.

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Protection des rives du Lac de Neuchâtel : avancement du dossier

2001 aura été l'année de la levée des oppositions (plus de 20'000) et par-là du classement des périmètres protégés. Cette opération a eu un coût, qu'il s'agisse

de ressources humaines ou de l'aspect financier. Un demi-ETP de professionnel qualifié durant trois mois, un demi-ETP de secrétaire durant la même période, les services d'un avocat extérieur à l'administration et bien sûr le coût du matériel et des envois en recommandé. Ce dossier n'est cependant pas terminé et diverses situations devront encore être réglées, en collaboration avec les communes concernées.

Reboisement après l'ouragan Lothar : suivi des observations de la COFIN sur l'évaluation des coûts

Le programme de reboisement consécutif à l'ouragan Lothar de décembre 1999 a suscité un certain nombre d'interrogations de la part de la COFIN. En particulier, il s'agit d'opérations de reboisement où le service prévoit le recours significatif à des plantations issues de pépinières. Pourtant la Confédération a des exigences claires de zone de gagnage, c'est-à-dire de secteurs qui sont laissés sans reboisement. Et c'est probablement davantage sur cette question de technique forestière que porte le malentendu. La croissance de la faune est également en question à ce propos. Aux questions posées sur le rapport entre les coûts d'un reboisement par plantation et d'un reboisement naturel, il est répondu que le second coûte plus cher sur une période de dix ans en raison de la croissance des ronces qu'il s'agit de gérer. Une collaboration avec la Confédération devrait permettre de trouver une solution adéquate à mettre en œuvre dans le canton.

Transfert du chef du SFFN au SAGR, direction du service par intérim, succession

En raison de son transfert au Service de l'agriculture, le chef du Service des forêts, de la faune et de la nature a quitté le département fin mai. Le conservateur de la faune et de la nature a assuré la direction par intérim du service, avec l'adjoint du chef de service, ce dernier assumant la fonction d'inspecteur cantonal des forêts ad intérim. Ce n'est que le 1^{er} décembre qu'est entré en fonction le nouveau chef de service. Le Conseil d'Etat a nommé à cette importante charge celui qui a assuré l'intérim après le départ de l'ancien chef de service. Le délai de six mois pour régler cette succession n'a pas manqué de provoquer une surcharge de travail pour l'ensemble des collaborateurs.

Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires (LC)

Dépistage du prion: Situation en 2001

Après analyse de 130 produits au cours de l'exercice, le Laboratoire cantonal n'a rien découvert de suspect. Ce succès est à attribuer au bon travail de retrait des tissus à risques dans les abattoirs. De plus, cette évaluation positive est commune à l'ensemble des laboratoires cantonaux. A l'échelle de la Suisse, ceux-ci ont procédé en 2001 à 932 contrôles, tous négatifs.

Nouveaux additifs alimentaires et risques d'allergies

En mars 2001, le Conseil d'Etat transmettait sa réponse à la consultation du Département fédéral de l'intérieur relative au projet de révision du droit alimentaire, portant sur onze ordonnances nouvelles ou modifiées. L'enjeu principal résidait dans l'intention d'autoriser 56 additifs alimentaires nouveaux, parmi lesquels figurent un colorant (tartrazine E 102) et deux conservateurs (nisine et natamycine E 234 et E 235). Sachant que le premier est un allergène avéré et que les deux autres justifient une stricte application du principe de précaution, s'agissant de protéger la santé des consommateurs, il convient de limiter ces additifs à un strict minimum. Il conviendra dès lors d'examiner attentivement les chapitres « utilisation » des ordonnances nouvelles ou modifiées.

Inspection des eaux

Suite aux nombreuses contaminations de réseaux publics de distribution d'eau par des germes d'origine fécale, la sous-commission s'est inquiétée de savoir s'il y avait eu une amélioration.

Deux objectifs départementaux ont été fixés pour le domaine des eaux de boissons :

- mettre en place le contrôle des micro-polluants dans les eaux potables,
- établir une liste des eaux de boisson dont la qualité chimique est amoindrie.

Une chimiste a été engagée pour atteindre le premier objectif, partageant ses tâches avec le SESA, et la possibilité d'obtenir des subventions fédérales agricoles pour diminution des nitrates et produits phytosanitaires a été établie.

D'autre part, l'autocontrôle des distributeurs, au nombre d'environ 430 dans le canton est en cours d'introduction. Il résulte des exigences légales, mais l'Etat doit stimuler le processus. Un courrier a été envoyé aux communes pour l'année

2002, profitant de l'arrivée de municipalités souvent renouvelées, et contenant la liste des directives en la matière.

S'agissant de l'évolution de la qualité bactériologique des eaux de distribution publique, 85 % des réseaux présentent de bons résultats, 5 % soulèvent des problèmes faciles à résoudre, et 10 % ont des lacunes dans la protection des eaux.

Contrôle des denrées alimentaires

Ce service a contrôlé en 2001 environ 8'700 échantillons dont quand même 1'300 étaient en infraction avec les prescriptions légales. La question a été posée concernant la réorganisation de ce service au vu de la mise en œuvre du transfert de certaines tâches de l'Etat aux communes. Si on peut admettre que les cinq contrôleurs de la ville de Lausanne sont des professionnels qualifiés, il n'en est pas de même pour les contrôleurs des quelques 350 petites communes du canton.

Rappelons que les tâches principales de ces contrôleurs sont le constat de l'hygiène des commerces, le contrôle de l'autocontrôle des exploitants (cafetiers, restaurateurs, magasins d'alimentation, etc.) et l'information aux consommateurs.

Qu'en sera-t-il des nombreuses très petites communes où, non seulement le contrôleur communal n'est pas un spécialiste, mais en plus, de par la proximité, son objectivité pourrait être remise en cause ?

A notre avis le LC devrait maintenir un droit de regard ou établir des critères très rigoureux.

Service pénitentiaire (SPEN)

Introduction

Ce service, auparavant au Département des institutions et des relations extérieures (DIRE), a été récemment incorporé au DSE. Il compte actuellement quelques 300 collaborateurs.

Le monde de l'exécution des peines est un monde à part, il ne bénéficie pas des mêmes crédits de recherche, comme, par exemple, le droit romain, la biologie ou le génie civil. Ainsi les sciences de l'exécution des peines en sont à leurs balbutiements. Alors que la population carcérale ne fait qu'augmenter, on ne voit pas d'issue, à part, pour les courtes peines, le développement du travail d'intérêt général (voir ci-dessous).

On se rend compte que la menace de la sanction provoque toujours moins d'effet sur le délinquant potentiel. Par ailleurs, on ne tient que très peu compte de la victime.

La sous-commission a relevé quatre points principaux d'intérêt.

- Le Travail d'intérêt général (TIG)

Cette tendance se développe avec satisfaction. Elle est à la fois utile à la société par le travail accompli et utile au condamné dans le cadre de sa réinsertion dans la société.

Le TIG devrait prochainement être inclus dans le Code Pénal lors de sa révision.

Pour l'année 2001, sur 1'128 courtes peines, inférieures à six mois, 640 peines ont pu être exécutées en TIG, 74 sous forme d'arrêts domiciliaires, 174 en semi-détention et seulement 240 en arrêts fermes (personnes dangereuses). Le service dispose d'une liste d'environ 220 employeurs prêts à accepter des « TIG ».

- La conversion des amendes

Pour les amendes d'ordres et infractions légères (transports régionaux, circulation routière, stupéfiants, etc.) la législation a prévu une possibilité de conversion de la peine en jours d'arrêts. Le taux de conversion actuel de un jour d'arrêt par tranche de Fr. 30.— d'amende est indiscutablement trop bas.

En effet, le coût de séjour pour un jour d'arrêt s'élève à Fr. 140.— pour l'Etat. Ce qui, au vu du nombre croissant de conversions constitue une charge supplémentaire pour le canton.

Cette procédure doit être revue. Nous avons appris que ce travail est en cours, en collaboration avec les préfectures et le Service de justice.

- La manque d'institutions pour les mineurs

La convention mondiale sur les droits de l'enfant interdit l'incarcération des mineurs de moins de 18 ans avec des adultes. Malheureusement la réalité est bien différente.

Les institutions pour mineurs, comme par exemple Valmont, sont suroccupées. Les listes d'attente s'allongent, malgré les efforts des personnels concernés. Certains jeunes, particulièrement violent, doivent quand même être placés à la MAP de la Croisée.

Le SPEN est conscient de cette situation, il examine le problème et fera des propositions dans un temps rapproché.

Le taux d'encadrement

Le paysage pénitentiaire a bien évolué ces dix dernières années. Malgré les agrandissements successifs à Orbe (Bochuz, La Croisée) et les remises en état, la situation n'est pas bonne au niveau de l'encadrement. Le type même des détenus a évolué. Il nécessite davantage d'attention, de surveillance et d'efforts. Il y a, par exemple, aujourd'hui 55 délinquants sexuels dans les prisons vaudoises, dont 5 seulement bénéficient de traitement approprié.

Le personnel, non seulement sollicité physiquement, l'est aussi nerveusement.

Le taux d'encadrement moyen est de 0,4 alors qu'il est de 0,8 à Zurich, 0,8 aussi à Genève, 1 au Canada et 1,1 en Hollande.

Là-aussi, des solutions sont à trouver rapidement, que ce soit au niveau des salaires ou au niveau des postes notoirement insuffisants.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve de la réponse à l'observation formulée ci-dessus, la souscommission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'année 2001.

-26	

DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE (DFJ)

M^{me} Odile Jaeger, rapporteur: — Pour cette première année de législature, la sous-commission, composée de M. Bernard Martin et de M^{me} Odile Jaeger, rapporteur, a rencontré deux fois M^{me} la Conseillère d'Etat et à plusieurs reprises M. le Secrétaire général ad intérim. Elle a passé dans tous les services. Elle a pu faire connaissance avec tous les chefs de service et un grand nombre de leurs adjoints. Elle a rencontré deux fois le Recteur de l'Université et les directeurs adjoints. Partout nous avons été bien accueillis et nous avons pu obtenir tous les documents que nous demandions. Pendant cette période très courte depuis la mise en place de la Commission de gestion, il s'agissait essentiellement de pouvoir se rendre compte de l'ampleur de ce département, avec ses multiples services dispersés dans Lausanne et dans le canton, et d'en avoir une vue générale. Pour ces raisons, nous n'avons pas pu nous déplacer sur le terrain, à deux exceptions près.

Comme l'avaient constaté nos prédécesseurs dans leur rapport intermédiaire, nous avons été étonnés de voir que le nombre de postes continuait à augmenter partout. Si certains nous semblaient justifiés, d'autres beaucoup moins. Un examen plus attentif de ces situations devra être entrepris lors de nos prochaines visites.

Objectifs de la sous-commission

- Rencontre avec tous les chefs de service et vue générale de tout le département.
- Obtenir tous les organigrammes des services avec le nom des différents collaborateurs.
- Obtenir la liste de tous les nouveaux postes.
- Suite à l'étude faite sur la pénibilité du travail, en connaître les causes et les conséquences dans les services concernés.
- Conséquences concrètes d'EtaCom.
- Suivre les cas de mobbing et obtenir les rapports d'audit.

Rencontre avec M^{me} la Cheffe de Département

La sous-commission a reçu toutes les informations sur le départ du Secrétaire général réglé par une convention. Cette décision a été prise à l'unanimité du Conseil d'Etat sans que rien ne lui soit reproché. M^{me} Lyon nous a fait part de sa vision et de ses projets pour le secrétariat général. Elle désire réduire le nombre de collaborateurs au secrétariat général, au nombre de 150 actuellement et lui retirer plusieurs offices qui lui sont rattachés.

Le DFJ est un immense paquebot avec ses 13'000 fonctionnaires et un budget de 1'800 millions. Il faut à sa tête un poste de commande efficace avec un secrétariat général réduit qui pilote ce navire. Elle s'est montrée très ouverte à nos nombreuses demandes de renseignements.

Secrétariat général

Selon la volonté de la nouvelle cheffe de département, plusieurs offices vont être détachés du secrétariat. Tous ces offices étaient dirigés par l'ancien secrétaire général. Des propositions de transfert ont déjà été faites.

La commission a pu entendre les nouveaux adjoints qui ont été nommés en 2001.

Le chef de projet d'EtaCom coordonne un comité de pilotage. La mise en œuvre des transferts des tâches au canton devrait être terminée en 2003 avec l'abrogation des mesures transitoires et la réévaluation de la péréquation. Les litiges avec les communes sont nombreux. Ils sont traités par une commission paritaire. Le surplus de travail a été la cause de la création de plusieurs postes supplémentaires. Trois accords particuliers ont été passés avec Lausanne. En principe ils seront caducs en 2003.

Le Directeur des ressources humaines doit exécuter le transfert du personnel administratif des communes au canton. Les négociations se font avec le service du personnel et les municipalités. Les différences de statut sont énormes. Pour aboutir à un statut unique, le travail est difficile. Il se fait en relation avec le Directeur des RH du canton.

Le nouveau Directeur financier gère un budget de 1,792 milliard. Les mentalités sont différentes au sein des différents services, les logiciels informatiques aussi. Des groupes de travail visent à créer une véritable unité budgétaire pour le DFJ.

Comme ce secrétariat est en pleine mutation, il n'a pas été possible d'obtenir un organigramme de ce service. Il faut attendre que les décisions soient prises en ce qui concerne le déplacement de plusieurs offices.

Office des écoles en santé (ODES)

Ce petit office chargé de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire dépend de deux départements : le DSAS et le DFJ. Son budget est modeste environ 800'000 francs pour 2001. Mais Il est soutenu financièrement aussi par l'OMSV avec un budget de 7 millions (sans Lausanne). Son rôle est de s'engager sur des enjeux actuels. Il anime des groupes de travail interdisciplinaires avec les médiateurs (180), les animateurs en santé (100) et les infirmières scolaires (un ETP pour 1'700 élèves). Il joue un rôle d'interlocuteur avec la famille. Il finance aussi les actions de prévention organisées dans les écoles.

Conséquence d'EtaCom

Tous les aspects liés à la prévention sont désormais passés au canton, si bien que les communes n'ont rien mis dans leur budget pour ces actions. Le budget de l'ODES ne pourra faire face à toutes les demandes.

1^{re} observation

Sur demande du Service de protection de la jeunesse, l'Office des écoles en santé (ODES) a institué, dans une douzaine d'établissements, un groupe nommé « GRAFIC » formé d'une équipe de 15 personnes. Cette équipe fournit une aide immédiate à des personnes traumatisées, confrontées à des évènements graves intervenus dans le cadre scolaire (agression, trafic de drogue, décès comme on a pu le voir dernièrement). Plusieurs autres établissements sont demandeurs pour parer à ce genre d'agressions. Le rôle de l'ODES est d'accompagner et de former cette cellule de crise.

Le groupe GRAFIC a prouvé son utilité. Financé par une mesure de réallocation de ressources, son budget n'est garanti que jusqu'en 2003.

 Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur l'avenir du groupe GRAFIC.

Interrogés sur les fameuses feuilles de santé distribuées dans certains établissements, et qui avaient fait la une des journaux, les responsables de L'ODES nous ont dit qu'en accord avec le médecin cantonal, ils s'y étaient opposés.

Service de l'enseignement spécialisé (SES)

C'est le plus petit service du DFJ et c'est sans doute celui qui a la meilleure gestion. On y constate une grande mobilisation et une bonne ambiance. On nous a assuré qu'il n'y avait pas de mobbing.

L'évolution globale des effectifs de l'enseignement spécialisé est alarmante. Si en dix ans la population scolaire totale a augmenté de 24,31%, celle de l'enseignement spécialisé a augmenté de 93,05 %. Les 58 structures d'accueil sont archi-combles. On constate une augmentation des handicaps. Cette augmentation s'explique en partie par l'afflux d'enfants étrangers. Mais une autre raison réside dans le fait qu'on constate une forte évacuation d'enfants qui troublent fortement l'ordre scolaire et qui sont envoyés vers l'enseignement spécialisé. Ce transfert est défavorable à l'enfant et coûte beaucoup plus à l'Etat.

Remarque : devant la tendance à sortir trop vite les éléments perturbateurs de l'école obligatoire, il serait souhaitable de demander aux enseignants de faire l'effort de mieux intégrer ces enfants dans les classes avant de les marginaliser dans des classes spéciales ou de les envoyer au SPJ.

Conséquences d'EtaCom

Les conséquences d'EtaCom sont difficiles à gérer. L'enseignement spécialisé est entièrement repris par le canton. Dans cette phase transitoire on constate de très fortes différences entre les communes. Certaines sont surdotées, d'autres privilégient les collaborations intercommunales. Un autre problème à résoudre est celui des conditions d'engagement des psychologues, logopédistes et psychomotriciens. Leur statut, leur temps de travail et leur salaire varient énormément d'une commune à l'autre. Ce dossier très politisé devra être suivi.

On constate une ouverture entre les services de la DGEO et de l'enseignement spécialisé, notamment en ce qui concerne la violence à l'école.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Dans son rapport de 2001, la sous-commission s'était plainte de n'avoir pu obtenir le rapport de l'audit, suite à des cas de mobbing et de dysfonctionnements dans le service. Nous avons pu prendre connaissance de ce document. Sans trahir la confidentialité de ce rapport on constate que cet audit était nécessaire et qu'il a conduit à un certain nombre de changements à la tête de ce service. Une cellule de crise a été créée regroupant les différents secteurs : social, socio-éducatif et celui des finances. Un poste d'adjoint aux Ressources humaines a été créé et de nombreux postes ont été accordés en renfort en 2001 et 2002 dans les secteurs Assistants sociaux et Institutions.

Malgré ce renfort bienvenu, les constats faits l'an dernier par la précédente commission sont toujours les mêmes : surcharge de travail, stress constant, augmentation du nombre d'enfants à placer dans les familles d'accueil, dossiers suivis en hausse constante. On ne trouve plus de place, ni dans les établissements, ni dans les structures d'urgence. Actuellement, il manque une cinquantaine de places dont 10 en urgence. Le nombre d'enfants marginalisés augmente et les enseignants sortent trop vite les éléments perturbateurs de l'école au lieu d'essayer de mieux les intégrer dans la classe. C'est la même remarque qui a été faite au SES.

La surcharge du service est inquiétante. Une pétition des pédiatres vaudois inquiets devant ce constat n'a toujours pas été traitée. Autre sujet d'inquiétude : Il y aurait 8000 heures supplémentaires, dont 900 pour les adjoints, qui seraient à payer dans le service.

On constate une grande pénurie de personnel chez les éducateurs spécialisés. Le métier n'est pas attractif et devant le choc de la réalité des situations, beaucoup de jeunes renoncent. Les visites à domicile sont parfois à haut risque, surtout lorsqu'il s'agit de retirer un enfant de la famille. Ces personnes sont agressées même physiquement, à tel point que pour des cas difficiles elles souhaiteraient exécuter ces visites à deux.

Autre souhait : il n'existe pas de cellule de debriefing suite à des situations violentes. Un appui psychologique serait nécessaire.

Autre source de stress : la permanence du service (24h sur 24h). Seulement trois personnes l'assurent. C'est trop peu.

Dans le secteur « petite enfance », on constate une forte augmentation de nouvelles structures d'accueil. 436 crèches nouvelles ont vu le jour et 200

nouveaux dossiers d'ouvertures de crèches ou garderies sont en attente d'être traitées. C'est heureux, mais le nombre de postes ETP (2,5) dans ce domaine n'a pas augmenté.

Suite à l'audit, d'autres constats révélés sont à étudier. On peut citer la régionalisation qui pose de nombreux problèmes. Il existe des rapports de pouvoir entre les chefs du CSR et le SPJ. Le rôle de chef de groupe est mal défini. La présence sur place est trop rare. Le statut d'assistant social est aussi à revoir. Son image dans le public n'est pas toujours bonne.

Le délégué à la prévention

Le rôle du délégué à la prévention qui assure des missions transversales dans tous les départements est complexe. A la tête d'un groupe d'intervention aux mauvais traitements, il est très sollicité. Grâce à ce très bon outil, les situations à risque sont mieux repérées. Mais victime de la dynamique du système, on constate une augmentation des cas. **Remarque:** ce poste de délégué à la prévention est à revoir. Il devrait être détaché du SPJ.

En ce qui concerne les cas de mobbing, ils ont été traités par un groupe de travail en relation avec Impact. Le rapport a bien constaté que la victime a subi un vrai mobbing. La chef de groupe responsable a été déplacé dans un autre service. Quant à la personne lésée, elle a recouru au Tribunal fédéral. Actuellement elle travaille dans un hôpital mais elle continue à recevoir son salaire intégralement, ce qui est paradoxal. Affaire à suivre..

Ce service est en pleine transformation, et la toute nouvelle cheffe de service qui vient de prendre ses fonctions, n'était pas du métier. Elle doit faire face à ces nombreux problèmes. Il faudra suivre tous ces dossiers.

Home-chez-Nous

Suite à la remarque faite par l'ancienne sous-commission à la gestion, nous sommes retournés visiter cette institution avec la cheffe de service du SPJ.

Nous avons éprouvé un sentiment de malaise à rencontrer les personnes responsables de ce home. On sent chez eux un certain découragement devant des cas de plus en plus difficiles. Beaucoup de ces jeunes fuguent, d'autres sont devenus alcooliques ou drogués. La plupart sont des jeunes migrants ou des demandeurs d'asile. Autre sujet de démotivation pour les enseignants : une forte absence aux cours. Suite à de nombreux changements d'éducateurs dépassés par la complexité de la tâche, la nouvelle équipe essaye de faire face. Nous avons été surpris par l'aspect d'abandon et de désordre qui règne dans les espaces attenants à la maison.

Mais ce qui nous a surpris le plus c'est cet appartement de six pièces vide, destiné à l'origine à une structure fermée. Aucune véritable explication ne nous a été donnée sur les raisons de cette fermeture, sauf le manque d'éducateurs spécialisés et le passage de 52 à 45 heures.

Il semble que la situation est la même à « la Rembarde » à Pully, institution pour des adolescentes fugueuses, violentes et au comportement sexuel à haut risque.

2^e observation

La situation décrite ci-dessus est intolérable. Elle révèle tout le problème d'une prise en charge crédible et efficace de l'adolescence difficile.

Le Conseil d'Etat est invité à redéfinir la conduite à tenir pour faire face à ces cas de jeunes à hauts risques. Ne faut-il pas envisager à nouveau des structures fermées et l'amélioration de l'encadrement?

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Anciennement SENEPS, Service l'enseignement enfantin, primaire et secondaire.

Suite aux dysfonctionnements de ce service, un audit avait été demandé. L'auteur de cet audit n'est autre que l'actuel chef de service. On peut s'en étonner. La volonté du Conseil d'Etat était de nommer un gestionnaire et pas un enseignant.

Le service a été entièrement remanié.

Sous les ordres du Directeur général, l'Etat-major de direction comporte quatre directeurs adjoints : Administration et finances (DAF), organisation et planification (DOP), ressources humaines (DRH), et pédagogie (DP.) Un délégué à la communication et un chargé de mission de coordination sont rattachés directement au Directeur général.

La fonction de conseiller pédagogique a été supprimée et une partie des collaborateurs concernés sont retournés à l'enseignement.

1. Les effectifs

Dans ce service on compte environ 8'000 enseignants pour 80'000 élèves. Le budget s'élève à 790 millions.

Le suivi du dossier personnel des directeurs (trices) d'établissements relève de la compétence du directeur général. Le délégué à la communication qui n'existait pas dans l'ancien service a un rôle important. Il diffuse les informations aux partenaires internes et externes.

Si l'on compare les effectifs de l'ancien SENEPS et ceux de la DGEO on constate une légère diminution du nombre de postes : 49,2 contre 49,7 anciennement et une diminution de 45'000 francs des coûts salariaux.

2. Conséquences d'EtaCom

Les conséquences d'EtaCom sont importantes. Il s'agit essentiellement de transformer tous les contrats du personnel administratif communal en contrats de travail cantonaux. Il s'agit aussi de mettre sur le seul réseau cantonal tous les logiciels de gestion des établissements. Autre conséquence : toute la gestion des fournitures et du matériel scolaire sera faite par le logiciel PROCOFIEV. Pendant cette phase de transition, ces achats sont financés par le compte de régulation canton-communes.

3. Rapport sur la pénibilité

Les commissaires ne sont pas entrés en matière sur le bilan de la réforme EVM qui agite les politiques mais aussi une partie des enseignants. Par contre ils se sont intéressés aux résultats du rapport de pénibilité, aux raisons du burn out des enseignants : trop de changements, effectifs des classes trop élevés, relations difficiles avec les élèves à problèmes, etc., sont les raisons invoquées par les enseignants pour leur surcharge. Suite à ce rapport de pénibilité, 30 nouvelles classes ont été ouvertes au budget 2002 afin de diminuer l'effectif des élèves dans les classes

La transition entre SENEPS et la DGEO a été difficile. Tous les collaborateurs qui ont quitté le service ont été accompagnés dans leur recherche de postes, par le délégué aux RH. Tout est réglé à ce jour. Ils ont tous retrouvé un emploi.

4. La responsable de la pédagogie

La responsable de la pédagogie a un rôle très important. Elle règle les situations particulières d'élèves et veille à la qualité des moyens d'enseignement et de la mise en œuvre du plan d'étude. Elle se préoccupe aussi de la revalorisation de la VSO. Suite à des motions, des solutions sont recherchées pour les cas d'enfants atteints de dyslexie ou encore pour les surdoués. Quant aux enfants clandestins ou requérants d'asile, le coût moyen de leur scolarisation varie entre 8'000 francs au primaire et 13'000 francs au secondaire. Une partie de la facture scolaire est reportée sur les communes comme pour tous les autres élèves de

l'école vaudoise. Ces enfants sont d'abord admis dans des classes d'accueil. Ils suivent des cours intensifs de français. L'école joue un rôle déterminant pour l'intégration des familles migrantes.

5. Rapport Pisa

Suite au Rapport Pisa et aux différents constats sur la performance des élèves vaudois, une réflexion (romande) sur les méthodes de l'enseignement du français est en cours. Il faut relever aussi qu'un nouveau plan d'étude est en cours d'élaboration au niveau romand (PECARO) conforme à l'esprit du plan d'étude vaudois actuel (PEV).

Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO)

Comme dans les autres services, la sous-commission a voulu prendre connaissance de la direction et de la composition de la SESSFO. Elle n'a pas eu le temps de se rendre dans l'un ou l'autre des neuf gymnases ou d'aller visiter la Haute école pédagogique (HEP). Dans la composition de ce service, on trouve encore une unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques.

Outre le chef de service, la direction est formée d'un secrétariat, d'un adjoint chargé des gymnases et écoles de perfectionnement, d'un autre adjoint à la formation des maîtres et aux questions de personnel le troisième s'occupant des finances et de l'informatique.

Le budget global 2002 s'élève à 179,3 millions.

1. HEP

L'événement important de l'année est celui de la fermeture, compte tenu de la création de la HEP, de 10 établissements de formation des maîtres, de recherche et de documentation qui ont formé tous les enseignants de ce canton jusqu'à ce jour. Cette fermeture a été très mal ressentie par de nombreux formateurs qui l'ont considérée comme un échec pédagogique. Ils ont subi un choc culturel terrible. C'est en effet, une remise en question totale des méthodes utilisées jusqu'à ce jour, un changement complet de leur façon de travailler. On a dû faire appel à un médiateur, délégué ad hoc aux RH pour rétablir la confiance, aider à la recherche de transfert et les accompagner à faire face à une réorientation professionnelle. Certains transferts n'ont pas encore abouti.

La formation des maîtres n'avait aucune base légale. La loi vaudoise sur les HEP s'inscrit dans une plate-forme intercantonale. Les Hautes écoles

pédagogiques sont en train de se mettre en place en Suisse romande (15 pour toute la Suisse). Les échanges et les collaborations entre les différentes HEP ont bien commencé puisque la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) a décidé de créer une conférence des directeurs des HEP et institutions assimilées, au niveau suisse et au niveau romand. Alors que dans les écoles pédagogiques l'enseignement se faisait entièrement à l'intérieur de l'établissement, que les primaires et les secondaires étaient complètement séparés sans aucun lien entre eux, maintenant tous ces clivages sont dépassées et on va vers une culture professionnelle unique, depuis la loi scolaire de 1984 Dans le cadre de ces profondes mutations on peut signaler quelques changements importants. D'abord La HEP n'est pas chargée du contenu des matières. Les compléments académiques sont fait essentiellement à l'UNIL, à l'EPFL ou dans d'autres écoles spécialisées comme l'ECAL ou le conservatoire. Une autre innovation importante : 30% de l'enseignement se fait dans les établissements scolaires sous la conduite d'enseignants formateurs qui ont acquis une formation spéciale. Cette loi sur la HEP oblige tous les enseignants à une formation continue. On trouve aussi des enseignements spécialisés ou complémentaires pour parfaire sa formation ou changer de secteur d'enseignement.

La HEP est dirigée par un directeur et quatre directeurs adjoints. Les études se font par modules au nombre de 190. Chaque étudiant bénéficie d'un plan de formation. Les choix sont opérés selon le diplôme choisi.

Si les étudiants sont satisfaits quant au contenu des études, ils jugent la gestion désastreuse. Affaire à suivre.

2. Les gymnases

Les gymnases: on est à l'heure des bilans après quatre années du nouveau système de maturité et de diplôme. On constate une attractivité pour les nouvelles options mais aussi deux éléments insatisfaisants. Il s'agit de l'enseignement des langues et des sciences expérimentales. Suite aux mesures d'économie orchidée, on a diminué la grille horaire en passant à trois périodes au lieu de quatre pour l'allemand et l'anglais qui sont des branches fondamentales et en diminuant aussi la dotation des sciences expérimentales. En même temps on a augmenté l'effectif des classes, si bien que les professeurs se retrouvent devant des classes de 20 à 25 élèves. Il s'ensuit un stress pour les maîtres et une baisse de la qualité. L'idéal serait de dédoubler ces classes d'allemand et d'anglais. Une demande de crédit supplémentaire pour un montant de 238'000 francs a été déposée.

Une autre demande de crédit pour l'ouverture de huit classes supplémentaires a été faite pour cause de croissance démographique.

On signale une grande attractivité pour la maturité bilingue.

3. Ecoles de perfectionnement

Dans les écoles de perfectionnement (10^e année) on distingue deux catégories d'élèves, à peu près égales : une moitié est très motivée, car elle a un projet d'apprentissage et désire se perfectionner, alors que dans l'autre moitié on trouve essentiellement des élèves en difficulté qui n'ont aucun projet pour le futur. On peut comprendre qu'il est difficile de coordonner ces deux catégories d'élèves. Le travail se fait en collaboration avec les associations professionnelles.

4. Rapport de pénibilité

3^e observation

Les conclusions du rapport de juin 2001 sur la pénibilité sont connues. Cette pénibilité existe aussi pour les enseignants du gymnase et de l'école de perfectionnement.

 Le Conseil d'Etat est invité à étendre l'étude sur la pénibilité aux professeurs de gymnase et des écoles de perfectionnement. Il est prié d'indiquer au Grand Conseil comment il envisage de résoudre la question.

Service de la formation professionnelle (SFP)

Il s'agit d'un immense service qui a été rattaché au DFJ mais qui a gardé une certaine indépendance. Il est en complète mutation suite à la future loi fédérale sur la formation professionnelle. Il doit toujours s'adapter aux rapides mutations et évolutions dues à l'émergence de nouvelles professions, à la révolution issue des HES 1 et maintenant HES 2 pour les métiers de la santé et du social, aux exigences de la nouvelle maturité professionnelle, etc.. Il doit prendre en compte l'évolution de la société qui veut que maintenant, le parcours professionnel d'une personne peut changer plusieurs fois dans une vie.

Le Grand Conseil vient d'adopter un rapport très détaillé qui réaffirme le rôle très important de la formation professionnelle et énumère toute une série de mesures et d'objectifs nécessaires pour assurer les réformes nécessaires pour

s'adapter à une économie exigeante et faire face aux besoins croissants, notamment dans le domaine de nouvelles technologies.

Sur les 27'000 entreprises dans le canton, 1/3 seulement forment des apprentis.

Le service entreprend tout un démarchage auprès des entreprises étrangères qui ne connaissent pas le système dual pour les amener à engager des apprentis. Si certaines PME renoncent à entrer en matière c'est à cause du coût élevé que cela représente. Il n'existe malheureusement pas de fonds pour la formation professionnelle comme celui qui existe à Genève.

1. Contrats de prestations

Suite aux difficultés rencontrées dans le budget de certaines écoles, celles-ci sont dorénavant sous contrat de prestations, ce qui leur confère plus d'autonomie et leur donne une certaine liberté de manœuvre. Chaque école doit présenter son budget selon une fiche technique précise. Cela permet une gestion plus claire et pas de surprise avec des postes imprévus.

2. HES

La HES est en train de se mettre en place. Un projet de loi prévoit tout ce dispositif. Comme il s'agit d'une organisation supracantonale, le pouvoir cantonal est limité. Il faut conjuguer intérêt général et intérêt cantonal. C'est une énorme machine. Il y a concurrence entre écoles publiques et écoles privées. Son système de financement s'opère sur le principe d'un pot commun. On déplore une pénurie d'enseignants. Il faudrait revaloriser la profession.

La nouvelle maturité professionnelle commence à se faire connaître. Elle est la voie idéale pour la HES. **Remarque** : les conditions d'admission ne sont pas les mêmes pour tous. Affaire à suivre.

3. Les apprentis

On constate que 11 à 12 % des apprentis ne finissent pas leur apprentissage. Sur le solde, 20% quittent pour entrer sans diplôme dans l'économie. Toute une série de remèdes sont introduits pour limiter les dégâts. Par exemple il faut revaloriser les formations manuelles, donner des cours complémentaires aux apprentis, pour pallier les insuffisances et répondre aux exigences informatiques et techniques. Il faut aussi donner plus de poids à la voie secondaire à option. Un guide « Transition Ecole-Métiers » vient d'être publié pour apporter des solutions à ces jeunes qui n'ont pas assez d'acquis scolaires et qui sont sans solution pour leur avenir.

Tout un travail d'information et d'orientation doit être fait dans les écoles et dans les salons spécifiques. Mais pour faire cette publicité, il manque de personnel.

Il est difficile aussi de trouver des maîtres d'apprentissage et des experts. Ils sont mal payés et pas assez considérés. Ce sont les associations professionnelles qui nomment les experts.

Enfin un mini duplo a été créé entre les départements du DFJ et celui de l'économie en vue d'une meilleure coordination entre eux et pour un rapprochement entre le monde des jeunes et celui des entreprises.

Service des affaires universitaires (SAU)

C'est à deux reprises que la sous-commission s'est rendue à l'UNIL. C'est un superbe instrument, dans un cadre magnifique, une carte de visite pour le canton. La beauté et la grandeur du campus attirent les étudiants étrangers

Avec son nouveau recteur, l'UNIL est en pleine transformation. Elle est entièrement tournée vers l'avenir.

Le projet triangulaire se met en place, ce qui suscite beaucoup de transferts. Le Recteur nous a rassurés sur le problème de la pharmacie et son déplacement en deux temps à Genève, mais on sent de la résistance parmi les étudiants.

Le centre intégratif de génomique fonctionnelle est en pleine période de réalisation. Ce centre va entraîner la création de 10 à 15 nouveaux groupes de recherche. C'est un projet ambitieux qui aura des répercussions dans toute la région.

1. Les effectifs et les locaux

Si les effectifs d'étudiants ne cessent d'augmenter, celui des enseignants n'a que peu évolué proportionnellement. Au total, le personnel de l'UNIL, sans la section de chimie et sans la médecine clinique, a passé de 1 185,2 à 1 214,2 postes, en un an (enseignants, assistants et personnel).

Les besoins en locaux sont immenses. Car l'augmentation des étudiants est constante. Au semestre d'hiver 2000-2001 on dénombrait 6'966 étudiants (5'000 en 1992), soit 3,6 m² par étudiant. En sciences humaines l'encadrement est déplorable. Dans certaines sections, on dénombre 350 étudiants. D'où la nécessité de locations en ville (bâtiment Provence, centre Sévelin)

De nouveaux projets de construction sont programmés comme celles du BFSH 3, école de médecine.

On constate une désaffection des étudiants pour les disciplines scientifiques. Il faut se demander si des mesures d'incitation seraient à prendre.

4^e observation

La sous-commission a fait un constat important. Il existe un manque juridique pour la reconnaissance des brevets pour les chercheurs de l'UNIL. Il faudrait protéger ce patrimoine universitaire qui a été réalisé avec l'argent public et qui s'en va vers l'industrie privée.

 Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur la législation en vigueur et, le cas échéant, à prendre des mesures pour la sauvegarde des intérêts de la collectivité publique dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Le service financier qui existe depuis 1999 occupe 17 personnes. Il assure une gestion efficace, une information exacte entre les fonds qui proviennent de l'Etat et ceux qui viennent de l'extérieur. Il répond à un besoin de transparence envers le Contrôle cantonal des finances

2. Mobbing

Nous avons pu obtenir tous les renseignements sur les cas de mobbing et la suspension du professeur de chimie. Cette affaire a été traitée avec un médiateur et le groupe Impact. Suite à ces cas de mobbing, l'UNIL aimerait une révision du droit disciplinaire avec un conseil de discipline et la possibilité d'appliquer des sanctions. L'idée est de pouvoir régler les dysfonctionnements à l'interne mais également pour les étudiants..

3. L'animalerie

Nous avons pu visiter le local où sera installée l'animalerie de l'UNIL. Il se trouve effectivement dans les laboratoires de l'école de pharmacie. Ceux-ci seront déplacés ailleurs dans le bâtiment. Chaque animalerie de proximité (EPFL, CHUV, UNIL) aura ses caractéristiques propres. Celle de l'UNIL servira pour les chercheurs de différents laboratoires étrangers dans le cadre du CIG. Ce sera un « hôtel » scientifique. Les transformations des locaux coûteront 350'000 francs et l'aménagement intérieur 800'000 francs.

Ces sommes seront intégralement prises dans le budget de fonctionnement.

La grande animalerie centrale sera construite ailleurs. Le Recteur nous a assuré que le rapport sur les besoins en animalerie était dans les mains du Conseil d'Etat et qu'aucune décision politique n'avait été prise. Affaire à suivre

4. Bureau de l'égalité de l'UNIL

Nous avons rencontré aussi la responsable du bureau de l'égalité qui nous a parlé des différentes actions entreprises au sein de l'UNIL.

Si les étudiantes sont plus nombreuses (52%) que les étudiants, la courbe des femmes professeures n'avance que très lentement (10,5%). Les assistantes augmentent plus rapidement.

La Confédération a mis en place tout un programme de soutien aux universités « Egalité des chances ». Des sommes importantes sont mises à la disposition des universités entre autres un module incitatif : une prime est versée aux universités qui nomment des professeures. La somme de 47'000 francs a été versée pour l'engagement de deux professeures à Lausanne, en 2001.

Plusieurs autres mesures ont été prises dans le campus, On peut citer une permanence (conseil, soutien et infos aux femmes). La crèche de l'Unil a doublé son nombre de places (75).

Un projet d'école enfantine avec l'EPFL est à l'étude.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation et de la jeunesse pour l'année 2001.

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DIRE)

M. François Debluë, rapporteur: — La sous-commission, chargée d'examiner la gestion du Département des institutions et des relations extérieures pour l'exercice 2001 était composée de MM. Jean-Yves Pidoux et de François Debluë, rapporteur.

Préambule

La sous-commission a effectué dix visites, entre le 15 mai et le 14 juin 2002. Les commissaires ont été excellemment reçus partout où les ont menés leurs visites. Ils ont découvert avec beaucoup d'intérêt les très nombreuses facettes de l'activité de l'Etat qui se manifestent au sein du DIRE. Ils ont élaboré un rapport complet, recueillant les informations qu'ils ont reçues : le texte qui suit en est un condensé.

Ils se plaisent à remarquer que leurs interlocuteurs, responsables de services, présidents de Tribunaux, accomplissent leur tâche avec compétence, et avec une motivation et une implication souvent dignes d'éloges.

Secrétariat général (SG)

En 1988, le SG n'était composé que du Secrétaire général et d'une secrétaire. Beaucoup de nouvelles fonctions ont été créées, telles que « délégué à la communication », « comptabilité départementale », « ressources humaines », « UID informatique », cette dernière occupant par ailleurs huit personnes, alors qu'il en faudrait au moins vingt, selon le SG.

Le secrétariat général du DIRE assure par excellence un travail transversal, que ce soit au sein du département ou, pour nombre de dossiers, entre les départements de l'Administration cantonale. Pour ce faire, il a mis en œuvre des innovations qui, en termes de gestion administrative, semblent un bon outil. L'établissement de « fiches d'activité » permet à la fois d'avoir une vision d'ensemble des tâches à accomplir et une hiérarchisation de celles-ci en fonction de leur importance stratégique ou opérationnelle.

Mentionnons aussi que le SG du DIRE assure un suivi minutieux des observations de la Commission de gestion. En ceci, il constitue un partenaire de

qualité pour les commissaires, et fournit aux différents services du département d'utiles rappels pour le suivi du travail de la COGES.

Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC)

Le SJIC est né en mars 2000 de la fusion des Services de justice et législation et de l'intérieur et des cultes. Il recouvre le volet juridique et institutionnel du département, alors que le SPOP se consacre au « pôle humain ».

La recomposition d'anciens services, aussi rationnelle soit-elle, n'en pose pas moins des problèmes à la fois opérationnels et « culturels ». Malgré une forte rotation de personnel qualifié et spécialisé, qui peut poser des problèmes de continuité, la phase d'assemblage des anciennes composantes du service est en voie de s'achever, et le service va pouvoir se consacrer pleinement à ses nombreuses tâches. La plus spectaculaire d'entre elles, mise en place en 2001-2002 et qui commence à déployer ses effets, aura été VOTELEC, nouveau système de vote par correspondance.

De plus, avec les révisions constitutionnelles qui s'annoncent peut-être, le travail de suivi législatif sera considérable. Ce travail restera de toutes manières important, y compris en cas d'échec de la nouvelle constitution devant le peuple : nombre de dossiers stratégiques (au premier rang desquels EtaCom ou la réforme de l'Ordre judiciaire), nécessitent de très importants travaux de révision législative. A quoi s'ajoute la prudence croissante (et bienvenue, semble-t-il) des services de l'Etat, qui font de plus en plus souvent appel au SJIC pour des avis de droit.

1^{re} observation

Le départ du Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC) de deux fonctionnaires très chevronnés, qui monopolisaient en quelque sorte le savoir de l'Etat sur les sujets auxquels leurs postes étaient consacrés, permet de poser une question générale en matière de ressources humaines. Lorsque des serviteurs de l'Etat ont travaillé durant des décennies sur un sujet qu'ils sont les seuls à maîtriser, ne serait-il pas nécessaire que la transition soit assurée, au moyen par exemple d'une phase de formation, par l'ancienne, de la personne nouvellement nommée ?

 Le Conseil d'Etat est invité à faire des propositions pour assurer la transition dans les situations où du personnel très qualifié doit être remplacé.

Service des affaires extérieures (SAE)

Le SAE est, sans doute plus que d'autres services, dépendant d'un certain volontarisme politique des autorités élues. L'intermittence de ce volontarisme au niveau parlementaire, ainsi que le fait que le responsable du SAE ait été souvent appelé (pour ne pas dire happé) par des tâches qui n'avaient pas directement à voir avec la mission du service, n'a pas contribué à en clarifier l'image.

Dans l'ensemble toutefois, le but pour lequel le service a été constitué est bien ciblé. Les réalisations sont nombreuses, et si elles ne sont pas spectaculaires, c'est souvent parce que leur développement s'étale sur des années, étant donné la complexité des accords, conventions et concordats que le multilatéralisme intercantonal suppose, en nos contrées fédéralistes.

Ceci nous conduit d'ailleurs à une remarque qui pourrait concerner la Commission des affaires extérieures : étant donné les forces du service, et le rythme auquel se développent les dossiers intercantonaux et transfrontaliers, le rapport annuel du service au Parlement semble un effort surdimensionné. Ne serait-il pas plus pertinent d'envisager un rapport biennal ?

Service des affaires culturelles (SERAC)

Pour le SERAC, l'année 2001 a été marquée, dans le registre satisfaisant, par le succès des institutions culturelles soutenues par l'Etat (voir entre autres la bonne santé du Musée de l'Elysée).

En revanche, des événements plus pénibles sont aussi à signaler : d'une part, une crise a été déclenchée par la démission et le remplacement du directeur du Conservatoire de Lausanne, en un moment crucial de la recomposition des hautes écoles — laquelle crise semble désormais surmontée.

D'autre part, la rénovation du Musée de zoologie n'a pas été mise en œuvre. Nous rappelons que ce musée, situé à Rumine, est désuet ; il n'a pas été rénové depuis plus de 100 ans. Il a par contre été « unité pilote » en ce qui concerne les contrats de prestations ; l'expérience a été extrêmement positive, surtout vis-àvis de la clarté, de la transparence, de la liberté de manœuvre, du jugement interne sur les priorités. Sa mise en œuvre a par contre été très lourde du point de vue administratif. Le contrat sera reconduit en 2002.

Le souci du SERAC, pour ce qui concerne son propre fonctionnement, est encore et toujours lié au manque d'un adjoint administratif à qui pourrait être

confié la responsabilité du contrôle financier des institutions et des écritures comptables du service.

2^e observation

Alors que tout avait été mis en œuvre pour sa réfection en 2001, le report de la rénovation du Musée de zoologie apparaît comme une décision brutale et surprenante.

 Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les raisons de la suspension de la rénovation, pourtant planifiée, du Musée de zoologie.

Service de la population (SPOP)

Après des turbulences liées tant à son organisation interne qu'à la sensibilité des problèmes sociaux et politiques qu'il a à affronter, le SPOP semble améliorer son fonctionnement. Il est bien évident que sur des sujets soulevant autant de passions et de difficultés administratives, humanitaires, économiques et politiques, il n'est pas possible que la sérénité règne en permanence. Toutefois, en poursuivant la politique cantonale telle qu'elle a été conduite jusqu'ici, mais aussi en assurant de bonnes conditions de travail au personnel, en encourageant sa formation continue, il sera possible d'assurer un fonctionnement à la fois efficace et équitable au service. La commission se plaît à constater que ses responsables sont sensibles à toutes ces dimensions, et désireux de n'en négliger aucune.

Sur un sujet où les orientations politiques prennent une grande importance, la sous-commission s'en tient à cette évaluation très générale, et centrée sur le fonctionnement interne du service. Elle ne doute pas que l'actualité conduira le Parlement à revenir sur la dimension publique des problèmes traités par ce service.

3^e observation

Une des améliorations possibles, à moyen terme, outre la clarification de la communication et des compétences respectives des administrations communales et cantonale, serait à trouver dans la gestion informatique des dossiers, en particulier en ce qui concerne leur suivi financier. Il est évident que le fichage généralisé peut heurter des sensibilités; cependant la coordination des applications informatiques utilisées par le SPOP, la FAREAS et la

Confédération devraient assurer un meilleur traitement des dossiers, qui pourrait aussi s'avérer bénéfique aux requérants d'autorisation de séjour ou d'asile.

 Le Conseil d'Etat est invité à harmoniser au plus vite les systèmes informatiques utilisés au SPOP, à la FAREAS, en concertation avec l'Office fédéral des réfugiés.

Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)

Ce service est en train de trouver sa place au sein du DIRE. S'agissant toutefois d'un service transversal, devant bénéficier à toute l'administration cantonale, son insertion dans un département restera toujours sujette à discussion.

Pour l'instant, la question du rattachement des UID aux secrétariats généraux des divers départements ne semble pas satisfaire les responsables de la DPSI — en revanche, leur rattachement à la DPSI ne semble pas remporter l'adhésion dans les départements...

La notion de schéma directeur, en matière informatique, semble à la fois indispensable et irréalisable, étant donné la nécessité de coordonner les achats et les équipements d'une part, l'évolution extrêmement rapide du matériel et la spécificité des besoins en applications « métier » d'autre part. Il ne fait guère de doute que ces sujets « serpents de mer » vont réapparaître à maintes reprises ces prochaines années, au moment de décisions cruciales sur des dépenses et des investissements toujours discutables.

Notons enfin que le Help Desk, soit l'assistance téléphonique, géré depuis Berne par BEDAG, a connu passablement de problèmes de jeunesse. Il faut reconnaître qu'il y beaucoup de types de postes de travail à l'administration vaudoise, avec des problèmes spécifiques, compliqués à résoudre. En outre, le personnel BEDAG était néophyte en la matière. Cette tâche était jusqu'alors assumée par une entreprise privée. La situation semble s'être améliorée depuis lors.

4^e observation

Le réseau informatique construit par le canton est très performant. Il relie toute l'administration à travers tout le territoire vaudois. Il est distribué partout ; de par sa taille, il est le 3^e réseau de Suisse. Selon les déclarations de la DPSI, l'opération pourrait être bénéficiaire mais les bases légales manquent pour pouvoir louer ce câble à des tiers.

 Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur l'utilité et les possibilités de louer une partie du réseau informatique vaudois à des tiers.

ORDRE JUDICIAIRE

Tribunal cantonal (TC)

La réforme de l'ordre judiciaire suit son cours, et le Tribunal cantonal y apporte son concours. La mise sur pied des nouveaux Tribunaux d'arrondissement ne peut encore être évaluée, mais elle semble apporter des améliorations dans le fonctionnement et le rythme de la justice.

Depuis l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur la Justice de paix, tout le personnel a un nouveau statut, des nouveaux locaux et du nouveau matériel informatique. Le passage de l'émolument au traitement (tutelles, successions) permettra d'éliminer les inégalités de salaires entre les régions. Les émoluments à payer par le justiciable resteront par contre à peu de chose près identiques. La mise en œuvre de la nouvelle organisation est prévue pour 2003 – 2004.

A travers la mise sur pied d'une Cour constitutionnelle, l'éventuelle nouvelle Constitution aura des incidences évidentes sur le pouvoir judiciaire, toujours jaloux (et à juste titre) de son indépendance ; il faudra, le cas échéant, reprendre la question du rattachement des offices non juridictionnels à l'Ordre judiciaire, ce qui engendrera de nouveaux frais.

Le fonctionnement du Secrétariat général du TC ayant fait l'objet d'un audit à la fin de l'année 2001, la Commission de gestion sera tout particulièrement attentive à la mise en œuvre des améliorations suggérées par le rapport d'évaluation ; il semble que ces améliorations nécessitent le renforcement de la cellule administrative du TC.

Tribunal administratif (TA)

Les juges du TA se sentent quelque peu délaissés par le Canton. Des expériences malheureuses dans le domaine informatique, une localisation géographique peu propice, la réputation relativement imméritée d'accumuler des retards (dont la commission ne peut évidemment établir la responsabilité), ainsi qu'une position qui le place d'emblée en antithèse avec les décisions prises par l'administration : tout cela ne favorise pas le sentiment d'une entente

cordiale. Le TA craint donc que l'autorité politique ne lui attribue encore des tâches supplémentaires, comme les dossiers « PPA » (Plan partiel d'affectation), tâches qui absorberaient une part considérable de ses ressources humaines et exposeraient encore davantage ses décisions à une forte impopularité.

En tout état de cause, il semble important que les juges du TA bénéficient de bonnes conditions de travail, tant en fait de locaux que d'équipement.

FAREAS

La question de l'asile est politiquement très sensible. Elle est évidemment douloureuse pour les personnes concernées, souvent en détresse; mais la population vaudoise, solidaire ou méfiante, est aussi un partenaire important dans la question, ainsi que les collectivités publiques.

En principe, toute l'activité FAREAS est financée par la Confédération. Mis à part le domaine sanitaire, les factures envoyées à Berne, via le « Co-asile DSAS », remboursent le canton.

Se pose le problème des requérants non renvoyés par le canton, malgré la décision fédérale : c'est le canton qui doit assumer les coûts liés à leur présence, représentant plus de six millions de francs par année.

Les instances désignées pour gérer cette question et accueillir les requérants d'asile, sont donc dans une position extraordinairement délicate. La difficulté de leur travail se manifeste à de nombreux niveaux ; le moindre indice n'en est pas dans le taux de rotation très élevé de leur personnel (20% annuel à la FAREAS, ce qui est préjudiciable au suivi et à la continuité du travail accompli, ainsi qu'à la mise en mémoire institutionnelle de compétences et de savoir-faire).

L'affiliation de la FAREAS au DIRE, les récentes nominations à sa tête, semblent toutefois avoir ramené la transparence, et autant que faire se peut, la sérénité dans la maison. La sous-commission de gestion estime donc pour l'instant que le travail de la Fondation, moyennant l'indispensable changement de son statut en établissement de droit public, pourra repartir sur des bases plus saines.

Notons enfin que la FAREAS estime indu le fait de devoir supporter à elle seule les conséquences d'une erreur qu'elle estime partagée dans l'affaire des surfacturations à la Confédération qui a défrayé la chronique. La pénalité représente un intérêt annuel de Fr. 800'000.— à payer au canton par la FAREAS, à prélever sur la trésorerie courante de la Fondation. Celle-ci soutient que l'organe de tutelle, voire l'ODR, ont eu une part de responsabilité dans cette surfacturation.

L'observation évoquée à propos du SPOP vaut évidemment aussi pour la FAREAS. Il semble d'ailleurs que les investissements consentis par celle-ci pour l'élaboration du logiciel Asylum pourraient faire de cette application une bonne ressource pour la communication entre les administrations de la FAREAS et du SPOP, voire de l'ODR (pour ce qui concerne les flux financiers en tout cas, et toutes questions liées à la protection des données restant réservées).

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions et relations extérieures pour l'année 2001.

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M^{me} **Linette Vullioud, rapporteur** : — la sous-commission, chargée d'étudier la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'exercice 2001, étaient composée de M. Bernard Thalmann et de M^{me} Linette Vullioud, pour la fin de la législature et de M^{mes} Christiane Jaquet-Berger et Linette Vullioud, rapporteur, pour la législature 2002-2006 qui a débuté en mai 2002.

Préambule

La sous-commission de gestion a procédé à 25 visites dont 12 en fin de législature et 13 visites dès mai 2002 dans les différents services du département, soit :

- Secrétariat général (SG)
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
- Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)
- Service de santé publique (SSP)
- Hospices cantonaux (HC)

Le programme des visites a été établi d'entente avec le nouveau secrétaire général, le chef du département en a été informé.

La sous-commission a rencontré le chef du département à deux reprises, le secrétaire général, à deux reprises et les quatre chefs de service individuellement.

Nous regrettons que le chef du département n'ait pu nous recevoir avant la remise de ce rapport.

Appréciation générale

Etant donné l'importance et la diversité des tâches qui lui sont dévolues, la souscommission n'a pas la prétention d'en donner une vision globale et exhaustive. Comme les années précédentes, elle a tenté de suivre les dossiers délicats et de faire un parallèle entre la réalisation des projets, des objectifs et études et l'actualité « sur le terrain ».

Nous tenons à souligner la qualité de l'accueil, des documents et des renseignements dont nous avons bénéficiés. Nous sommes conscients de la charge de travail supplémentaire qu'occasionnent les visites de la souscommission pour les services qui se sont attachés à nous remettre des dossiers actualisés, répondant précisément au but de la séance et permettant un dialogue ouvert et constructif.

Une « culture du département » s'instaure : le nouveau secrétaire général, d'entente avec le chef du département réalise peu à peu les objectifs qu'il s'était fixés après une appréciation de la situation.

Un projet est en cours « optimiser le fonctionnement du SG » (voir détail sous Secrétariat général.

Nous relevons avec intérêt et satisfaction le suivi des observations de la COGES, répertoriées depuis 1997, véritable outil de travail. Il comporte l'intitulé, les engagements pris et les suites données. Certaines mesures sont dépendantes soit de bases légales, soit de contraintes financières ou informatiques.

Les listes des motions, des interpellations, des questions, des pétitions, des résolutions en suspens ont été remises à la sous-commission avec informations sur l'avancement des dossiers.

Suivi des rapports du CCF

- Aide sociale
- BRAPA
- PROGRES
- EMS

De grands chantiers (NOPS – Nouvelles orientations de la politique sanitaire, RAS, planification hospitalière, EMS, contrats de prestations, etc.) sont en cours, la mise en application se poursuit, différents rapports intermédiaires ou finaux renseigneront le Grand Conseil cet automne. La sous-commission se rendra sur le terrain et suit ces dossiers.

Les problèmes particuliers du département sont nombreux : relevons les points qui ont particulièrement retenu l'attention de la COGES, soit :

 le suivi des EMS et les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire, la CIVEMS;

- les nouvelles lois sociales en consultations (LPAS/loi sur la prévoyance et l'aide sociale – LEAC/loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs – LH/loi sur le financement des institutions et organismes pour personnes handicapées adultes);
- EtaCom/RAS régionalisation de l'action sociale ;
- NOPS dont le rapport de politique sanitaire verra le jour en 2003 ;
- Organisation hospitalière (Riviera et Nyon GHOL);
- Hospices cantonaux Réorganisation de la direction Ressources humaines;
- Pénurie de personnel soignant.

Thèmes d'études transversaux de la commission

Voir rapport « Secrétariat général du département ».

Secrétariat général (SG)

Etat d'avancement du projet « Optimiser fonctionnement SG

Ce projet a été lancé en fin mai 2001 (date d'entrée en fonction du nouveau secrétaire général). Trois responsables du projet ont été chargés de cette mission ; le COPIL est mené par le secrétaire général.

L'équipe a identifié les difficultés et les besoins nécessaires à un bon fonctionnement du SG, le mandat a été formulé sur la base des résultats de ce travail d'équipe, quatre objectifs ont ainsi été retenus :

- 1. Définir les rôles des secrétariats du SG et établir les cahiers des charges de toutes les fonctions de ces secrétariats; établir la liste des tâches des différents secrétariats et les associer aux fonctions; faire un plan de renforcement ponctuel lors de surcharge et de suppléance des secrétariats.
- 2. Fixer les critères de sélection et de fixation des priorités des tâches arrivant au SG, afin d'assurer la prise en charge adéquate des dossiers et servir les stratégies politiques et de conduite départementale.
- 3. Mettre en place un système de gestion commun à tous les intervenants pour l'enregistrement, le suivi des dossiers, le stockage et le partage des informations et documents générés durant le traitement du dossier.
- 4. Constituer un recueil évolutif des processus, règles et instructions.

Cette démarche a déjà permis de définir les rôles des secrétariats, d'établir les cahiers des charges de toutes les fonctions, dans le respect des directives SPEV; les tâches sont ainsi définies.

La grille de triage et d'attribution (« dispatching ») des dossiers a été établie et validée par le SG; la grille, nommant les personnes responsables pour le traitement et permettant de fixer les priorités et les tâches à remplir, est appliquée; elle concerne les dossiers provenant des autres départements.

La méthodologie est cohérente ; l'avancement du projet dépend du temps disponible des responsables, car ce travail se fait en plus des tâches habituelles.

Nous mettons l'accent sur le fait que cette démarche exige une collaboration interdépartementale, une vraie volonté de décloisonner les départements, notamment celle d'utiliser des outils existants (DRUIDE-PCE) et ayant fait leur preuve dans d'autres services ou départements (DIRE, SG, DPSI, etc.).

Déléguée départementale à la communication

Les commissaires ont rencontré la déléguée départementale à la communication, ce qui a permis de faire un rapide tour d'horizon sur les principaux sujets de communication en 2001. Nous avons également abordé les projets en cours et saluons le développement de la culture d'entreprise par le biais de la communication interne, notamment apprendre aux collaborateurs à communiquer, journal interne, etc.

Le rapport d'audit sur la communication à l'Etat de Vaud met en évidence les nécessités de moderniser la communication à l'Etat en intégrant davantage les relations publiques. D'autre part, un concept de communication constituant une base commune aux départements devra être défini.

Evolution du contrôle de gestion

La sous-commission a jeté un bref regard sur le passé 2000, 2001, ainsi qu'un aperçu 2002. Elle a eu un entretien avec le contrôleur de gestion qui a présenté et commenté les activités départementales et interdépartementales, les objectifs, le pour-cent de réalisation tout ceci avec appréciations et commentaires.

Les instruments sont en place, les tableaux de bord sont clairs et détaillés ; la lisibilité de l'avancement des activités met en évidence un travail efficace. Le climat de travail accompagnant la procédure budgétaire est bon, ce qui ne veut pas dire que les négociations financières sont terminées.

Le point sur la situation financière trimestrielle permet des correctifs rapides en cours d'année, mais implique un tel travail que la situation mensuelle envisagée paraît illusoire.

Planification hospitalière et organisation de la région Riviera-Chablais

La sous-commission tient à présenter un bref historique de l'étude des projets de constructions hospitalières de Baugy à Montreux et de Sully à la Tour-de-Peilz.

En septembre 1996, le Conseil d'Etat a répondu à une observation de la Commission de gestion, relative à la régularisation des emprunts contractés pour financer les études des projets de Baugy et de Sully. Le Grand Conseil a approuvé cette réponse.

Un EMPD a été soumis au Grand Conseil tendant à ce qu'un crédit supplémentaire au budget 1997 de Fr. 12'345'402.— (montant du décret) soit accordé au Conseil d'Etat pour rembourser les emprunts contractés par les hôpitaux de Montreux et du Samaritain pour réaliser les études relatives au projet de construction d'un hôpital à Baugy sur Clarens et pour le projet de construction unique pour la Riviera sur le terrain de Sully à la Tour-de-Peilz. Refus d'entrer en matière du Grand Conseil, par 64 voix contre 59 et 33 abstentions.

Du point de vue juridique, ce sont les hôpitaux de Montreux et du Samaritain qui sont débiteurs des emprunts qu'ils ont contractés dans le cadre de la société simple constituée pour réaliser les études du projet de Sully, tandis que l'Hôpital de Montreux répond seul des dettes contractés pour financer les études du projet de Baugy.

Ces études n'ayant pas abouti à une construction, il n'y a pas et il n'y aura pas d'actif au bilan des hôpitaux qui corresponde aux engagements qu'ils ont contractés. On ne peut donc pas envisager de procéder comme pour les autres emprunts relatifs aux constructions, qui font l'objet d'une garantie de l'Etat et d'une subvention du service de la dette versée pendant la durée du prêt. Pour la même raison, on ne peut pas envisager d'inscrire les montants en question au budget d'investissement de l'Etat de Vaud.

Les mêmes motifs empêchent aussi la société d'exploitation du multisite de reprendre ces emprunts à son compte.

Suite au refus d'entrer en matière du Grand Conseil pour la couverture des frais occasionnés par les études, les parties ont préféré l'ouverture d'une procédure à

l'arbitrage. Elle n'a toujours pas abouti ; le montant des intérêts (coût approximatif à charge du contribuable Fr. 1'800.— par jour) est très important, montant auquel s'additionnent les frais de procédure.

1^{re} observation

Pour le multisite de la Riviera, il s'agit de deux situations juridiques délicates à gérer.

La sous-commission a été renseignée sur les négociations en cours relatives à la clôture de ce dossier.

 Le Conseil d'Etat est invité à présenter un calendrier des démarches et interventions dans un délai rapproché avec le bilan complet des coûts.

La sous-commission a entendu tour à tour les deux délégations de l'hôpital multisite de La Riviera ainsi que la délégation de l'Hôpital du Chablais.

Nous constatons que les positions des uns et des autres restent fermes, déterminées et pour l'instant peu compatibles.

Curieusement notre visite coïncidait avec la publication du rapport intermédiaire sur l'organisation hospitalière avec en priorité l'Est vaudois.

Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL)

Comme pour la Riviera d'ailleurs, rappelons les missions qui sont de répondre aux besoins de santé de la population, le devoir d'admission, la permanence du service et la participation à la formation.

Ce groupement comprend différentes formes juridiques: une association (Hôpital de Nyon), une fondation (Hôpital de Rolle) dont l'exploitation commune est une société anonyme d'intérêt public. A Nyon, ce sont les soins généraux aigus, le SMUR et la maternité alors qu'à Rolle, il s'agit de la pneumologie et la gériatrie, ils sont donc complémentaires.

Il s'agit d'une région à forte évolution démographique, la population dans un rayon de 20 km atteint 95'000 habitants avec des prévisions de 110'000 habitants d'ici 2010. L'hôpital de Nyon se trouve sur une parcelle de 34'000 m², dont il est propriétaire. Il s'agit d'une importante surface à disposition.

Dans le cadre de la planification hospitalière, le multisite de Nyon-Morges a été abandonné de même que le rachat de la clinique de Genolier et même la location d'une partie de la Clinique de Genolier.

Les projets ont été revus et une aile neuve à Nyon de même qu'un EMS à Rolle entrent dans les investissements *conservatoires* c'est-à-dire des investissements qui permettent de gérer la période transitoire qui débouchera sur la solution : monosite de l'Ouest. La sous-commission a pris acte que la révision de la LAMal est un frein sur les investissements conservatoires.

La sous-commission suivra avec une attention toute particulière ces investissements qui ont été revus à la baisse et qui deviennent urgents, ceci bien entendu pour permettre aux hôpitaux périphériques de remplir leurs missions, surtout après la décision vaudoise de ne plus participer aux frais des patients de la région, hospitalisés à Genève.

Suivi des NOPS (Nouvelles orientations de la politique sanitaire)

Un projet du FIACRE (fonds d'innovation et d'appui à la constitution des réseaux de soins)

Pour mémoire, ce fonds est un levier essentiel à la mise en application des NOPS adoptées par le Grand Conseil en 1997.

L'évolution des NOPS se poursuit et la sous-commission a jugé opportun d'examiner la concrétisation d'un des nombreux projets en cours dans les réseaux, financés par le fonds cantonal incitant la mise en place des réseaux de soins.

L'association du réseau de soins de l'Ouest lémanique (ARSOL) comprenant quatre CMS - 8 EMS et deux cliniques : La Lignière et Genolier ont conduit le projet en collaboration avec RENOVA (Réseau de soins du Nord vaudois) il s'agit du projet intitulé « cellule d'hygiène, prévention et contrôle d'infection », à même de faire diminuer les maladies nosocomiales, recommandation de l'OMS : un infirmier pour 250 lits.

Les axes prioritaires des activités 2001-2002 sont :

 la mise en place d'une formation de base : 80 personnes ont suivi les cours représentant 19 professions : aides-soignantes, intendants, infirmiers, auxiliaires Croix-rouge, sages-femmes, aides en stérilisation, personnel technique, veilleur;

- mise en place d'une permanence téléphonique 6 mois en 2001 ;
- mise à disposition de documents de référence livret d'hygiène bonne pratique de la stérilisation, préparation d'une formation spéciale de base en stérilisation.

2^e observation

Ce dernier projet est intéressant, il se fait en utilisation optimale des crédits à disposition.

- Le Conseil d'Etat est invité à faire un rapport au Grand Conseil sur ce projet, en évoquant :
- l'utilisation des résultats.
- son financement,
- la communication interne qu'il implique dans les réseaux,
- son extension dans le futur.

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

EMS suivi des recommandations de la CEP

Le Comité de pilotage a classifié les recommandations en trois catégories :

- conditions cadres.
- contrôle en tous genres,
- programme à long terme et modernisation des EMS.

La sous-commission a pris connaissance des commentaires sur les dix recommandations regroupées et suit ces dossiers.

CIVEMS (Coordination interservice des visites établissements médicaux sociaux)

La sous-commission constate que la CIVEMS est dotée d'un nombre de postes ETP satisfaisant pour accomplir la tâche qui lui incombe.

Sur ce point, la Commission de gestion a obtenu satisfaction. Néanmoins, les postes à disposition ne sont pas tous repourvus. Elle a constaté plusieurs départs courant 2001.

Une nouvelle organisation de la CIVEMS a été mise en place. Nous observons que cela ne se passe pas sans difficulté. Un malaise subsiste autour de la CIVEMS qui est, d'ailleurs confirmé par de récentes interventions parlementaires.

La sous-commission a accompagné les collaboratrices lors d'une visite surprise dans un EMS. Nous relevons que les contacts étaient empreints de courtoisie de part et d'autre et envisagés comme une aide à la gestion et au confort des patients plutôt qu'un contrôle. Le recueil d'informations « Normes et critères de sécurité et de qualité pour l'hébergement médico-social » permet de réunir toutes les informations nécessaires au rapport.

Ayant assisté à la « restitution orale et écrite du rapport » dans cet EMS un mois plus tard, force nous est de constater que la surcharge administrative « pèse » trop lourdement aux yeux de la direction sur le personnel et ne correspond pas à la philosophie de l'équipe qui collabore sans traces écrites : la présence auprès du patient reste une priorité. Il est important de relever que la « démarche qualité » demande un effort important de tout le personnel soignant, ceci à un moment où le financement (OFAS) se modifie.

Les directives et standards des différentes unités d'EMS datent de 1998 ; elles ont été revues et sont en consultation en ce moment.

3^e observation

Le suivi des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les EMS est un programme ambitieux,

- Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil quant aux destinées des projets qui ont été « mis en veilleuse » lors du moratoire :
- Qui doit supporter les frais liés aux projets d'agrandissement, alors que les normes ont été modifiées et la loi sur les marchés publics est entrée en vigueur ?
- Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil d'Etat, alors que les directives vont diminuer sensiblement le nombre de places ?

Qu'en est-il des terrains acquis qui ne répondraient plus aux critères actuels ?

Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)

La diminution des subventions fédérales pour institutions toxico-dépendantes a contraint le Conseil d'Etat à présenter à la Commission des finances une demande de crédit supplémentaire 2001 de Fr. 3'800'000.—.

La sous-commission a visité la Fondation Bartimée souhaitant s'entretenir sur le terrain des problèmes financiers aigus qu'impliquent les décisions de l'OFAS. Elle a aussi longuement évoqué la lenteur avec laquelle cheminent les dossiers « assurance invalidité »

Nous relevons avec satisfaction que le canton a, pour 2001, pallié les manques de ressources financières. Les différentes institutions (Fondation des Oliviers, Le Levant, etc.) se font un réel souci quant à la pérennisation de leurs activités. La sous-commission ayant constaté le manque de places pour toxico-dépendants et la lourdeur des cas s'inquiète de la situation précaire de ces institutions.

4^e observation

Vu la modification des critères de subventions OFAS pour les établissements pour toxico-dépendants et la diminution du financement, le Grand Conseil a voté un crédit supplémentaire de Fr. 3 800 000.— en 2001 ; le sort de plusieurs établissements en dépend.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend assurer le fonctionnement de ces institutions.

LPAS-LEAC-LH

La loi sur la prévoyance et l'aide sociale (LPAS), la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC) et la loi sur le financement des institutions et organismes pour personnes handicapées adultes (LH) ont été mises en consultation du 5 novembre 2001 au 21 décembre 2001. Ces lois comprennent notamment l'harmonisation des régimes sociaux.

La sous-commission souhaite ardemment que le Grand Conseil soit nanti de ce dossier qui comprend des éléments fondamentaux et les mesures de simplification souhaitées par le Parlement à travers de nombreuses interventions.

Bureau de recouvrement et d'avances des pensions alimentaires (BRAPA)

La sous-commission a examiné le tableau de bord des recommandations du contrôle cantonal des finances et a obtenu tous les renseignements souhaités.

Nous relevons que l'outil informatique « contentieux BRAPA » était dans l'EMPD 2001-2003 avec un développement prévu dans le courant de l'année. Selon les critères de classification, il pourrait être reporté en 2004. A noter que les provisions sont faites mais elles sont à mettre dans l'application (2002). Pour mémoire, le contentieux s'élevait à 108 millions lors du contrôle du CCF.

Concernant les postes, trois ETP ont été admis au budget 2002 ; la durée de formation d'un ou d'une collaboratrice demande un an. Le service rencontre des difficultés tant au niveau des exigences liées à la formation que des classes salariales (15-18). A ce jour un poste est repourvu, l'autre le sera au premier juillet 2002.

La sous-commission suit l'avancement des travaux figurant sur les tableaux de bord.

Centres sociaux régionaux (CSR)

Trois CSR sont au bénéfice d'un contrat de prestations (exercice à blanc) et nous avons rencontré un des directeurs concernés. Il s'agit-là d'un instrument de pilotage de la politique sociale, outil commun facilitant la négociation. Cela permet également une lisibilité de l'action des pouvoirs publics dans le domaine social.

C'est un véritable instrument de gestion qui met en évidence tout un travail non reconnu. Cinq groupes de prestations ont été retenus :

- aide financière,
- recherche de fonds et attestations,
- réinsertion,
- aide, conseil et accompagnement,
- gestion des relations avec les administrations clientes.

Nous observons le très bon investissement des professionnels du terrain, les développements informatiques adaptés et adéquats, la capture de l'information des « temps réels » raisonnable, le système d'information pertinent dans le cadre de la gestion de l'action sociale et/ou des CSR.

La relation directe du directeur « communes/CSR » est indispensable : gain de temps pour informations, liens directs avec le ou les exécutifs. La souscommission veillera à l'évolution de ces cahiers des charges.

Narconon - Centre de sevrage pour les toxicomanes

Narconon est une institution créée en 1988. Elle bénéficie d'une autorisation d'exploiter du Service de santé publique (SSP) avec un dernier renouvellement au 1^{er} décembre 1999 pour 5 ans.

Le financement des séjours dans cette institution se fait par le canal de l'aide individuelle. Le prix de la journée est actuellement de Fr. 100.—.

Sous la surveillance du SPAS, l'institution a fait l'objet d'une première évaluation en mai 2001. Depuis la rencontre informative de décembre 2000, des améliorations avaient été apportées, mais l'institution devrait encore compléter sa documentation. La position du service par rapport notamment au respect des exigences a été confirmée de manière détaillée par écrit.

La « demande d'admission » remis par Narconon mentionne le lien entre la méthode thérapeutique pratiquée et la scientologie.

La sous-commission rendra visite à cette institution.

Hospices cantonaux (HC)

Psychiatrie

Suite aux documents diffusés largement par certains milieux concernant l'augmentation des suicides en milieu hospitalier, la sous-commission a rencontré les responsables médicaux de psychiatrie.

Toutes les informations que nous avons pu recueillir, ainsi que les chiffres qui nous ont été donnés nous ont convaincus que ces bruits alarmistes étaient infondés.

Centrale d'achats des hôpitaux universitaires (CAHU)

Bien que les activités de la CAHU ne se recoupent que très partiellement avec celles de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud CADEV, la sous-commission estime que la collaboration entre ces deux centrales pourrait être largement améliorée.

Ces deux centrales au service de l'Etat travaillent indépendamment l'une de l'autre et il nous paraît que le Conseil d'Etat devrait les inciter à collaborer chaque fois que cela est possible, ceci dans l'intérêt de l'Etat.

Dans le cadre de la nouvelle organisation des Hospices cantonaux, la souscommission souhaite que la collaboration entre ces deux centrales s'intensifie.

Les commissaires à la gestion des deux départements – finances et gestion – s'intéresseront à l'évolution de la collaboration de ces deux centrales.

Collaboration Hospices cantonaux /Hôpital orthopédique de la Suisse romande Les collaborations se font essentiellement au niveau :

- médical,
- médico-technique et logistique,
- administratif et informatique,
- négociations budgétaires et conventions tarifaires.

Au niveau médical, il s'agit-là d'un service unique d'orthopédie et traumatologie de l'appareil moteur (OTR) sur deux sites : CHUV et HOSR. Les urgences sont traitées au CHUV, les patients sont ensuite transférés à l'HOSR.

A ce propos, l'HOSR compte 65 lits A et 14 B. La rééducation (CTR) laisse apparaître un besoin urgent en lits B, pour des séjours de 8-15 jours. En effet, les patients pourraient bénéficier d'un suivi vigilant du médecin traitant. Ce projet fait-il partie de la planification hospitalière, à moyen terme ?

D'autre part, la sous-commission a pris acte que les travaux concernant la convention seraient réactivés au début du semestre 2002 ; la convention actuelle datant de 1978 et le statut d'affilié reste mal défini suite au refus du RHUSO.

La décision du Conseil d'Etat sur l'organisation des Hospices vient de tomber. La direction des HC a mandaté un groupe interne pour étudier les perspectives d'avenir dans les relations HC – établissements affiliés (le projet de rapport est en cours de finalisation)

Le financement et l'avenir de l'unité consacrée aux handicapés IMC connaît quelques difficultés.

La sous-commission suivra avec intérêt l'évolution de ces dossiers.

Ressources humaines

Les postes budgétisés sont tous repourvus (avril 2002). Un recours à du personnel intérimaire est nécessaire. La sous-commission a constaté avec satisfaction que l'accent avait également été mis sur des promotions internes.

La statistique des départs après une pointe en 2000 fléchit légèrement et tend à se stabiliser. La revalorisation de la profession d'infirmière commence à déployer ses effets.

Pour mémoire, les axes privilégiés des ressources humaines sont : attirer – garder – recentrer.

La formation accélérée des aides-soignantes démontre une volonté de travailler à terme avec deux types de professionnelles :

- infirmières qualifiées,
- assistantes en soins formées.

Durant la période transitoire, les compétences des aides-infirmières seront renforcées en les formant pour les activités liées aux soins d'hygiène, de confort et d'assistance aux activités de la vie quotidienne; la complémentarité infirmière diplômée et aides- infirmière sera développée.

Formation continue

Bien que la durée des formations de base ne cessent de s'allonger, la formation continue est de plus en plus nécessaire quels que soient les domaines professionnels. Les Hospices en tant que service universitaire ont toujours favorisé la formation continue. On peut relever les formations continues suivantes :

- formation métier, développement du domaine de compétence,
- formation aux outils, bureautique, technique,
- formation des cadres, cours de base (donnés par les dirigeants des Hospices) ou modules spécifiques (gestion de projet, entretien d'appréciation, gestion d'équipe),
- formation en soins, formation spécialisée ou formation continue à toutes les professions de la santé,
- formation de base « diplomante » : pour les aides-soignants en cours d'emploi et le personnel de la stérilisation et des salles d'opération, avec un appui en français.

Le problème des permis de travail a été évoqué. En 2001 : 144 permis B+40 permis supplémentaires.

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux amène plusieurs changements : tout d'abord, il n'y a plus de contingent cantonal (env. 900 permis pour Vaud) ni de sous-contingent (santé, enseignement, économie). Il ne reste qu'un contingent fédéral de 15'000 unités. Le système sera l'octroi des permis jusqu'à épuisement. Dès lors, Vaud pourra bénéficier, sans demande particulière, des permis qui autrefois étaient réservés à d'autres cantons et pas utilisés.

Il y a danger si l'économie de manière générale redémarre fort avec un manque de réaction du Conseil fédéral.

D'autre part, le manque de permis (4'000) pour les non européens est une crainte fondée sachant le réservoir que constitue le personnel soignant canadien des hospices tout en sachant que le recrutement 2003 porte sur :

- 100-150 ETP pour suivre l'activité,
- 200-250 ETP pour la nouvelle loi sur le personnel,
- ETP pour les 50 heures des médecins assistants,
- 600 700 ETP pour le turn-over normal.

La sous-commission a abordé les incidences de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat pour les Hospices : difficultés à court terme – personnel nécessaire supplémentaire à trouver rapidement.

La Direction des Hospices anticipe dans la mesure de ses moyens les améliorations tout d'abord des conditions de travail et en avançant les actions relatives au recrutement du personnel soignant.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2001.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE (DEC)

M. Philippe Vuillemin, rapporteur: — La sous-commission composée de MM. Roland Piguet et Philippe Vuillemin rapporteur, a examiné la gestion 2001 dans le court délai imparti par le changement de législature.

Elle a pu bénéficier du rapport intermédiaire de la sous-commission précédente à laquelle le rapporteur cité en marge appartenait déjà.

Elle a visité tous les services, y compris le Service de l'éducation physique et du sport qui, dès avril 2002, est rattaché au DEC.

Elle a en une séance, revu tous les chefs de service à propos du RAGAFIN.

Elle remercie les collaborateurs du DEC de leur disponibilité.

Secrétariat général (SG)

Ce service est plus que jamais le soutien logistique du DEC dans les prises de décision, la définition des axes de développement, la mise au service des entités du DEC des documents nécessaires à l'élaboration d'un langage commun au département.

La signalétique et l'accueil du département relèvent de sa responsabilité. Il faut reconnaître que cela ne fonctionne pas vraiment : bien sûr le local est accueillant et la salle d'attente pourvue d'une documentation récente et intéressante, mais diable où est la réceptionniste ?

Il est important pour le DEC, interface entre la Confédération, les communes, les acteurs de la vie économique et agricole de notre Canton, de disposer d'un accueil et d'une signalétique de qualité. Nous souhaitons que cela soit définitivement réalisé en 2002.

Le SG a réussi au fil de temps à créer un véritable esprit d'entreprise « DEC » : cela porte ses fruits.

Le Conseil d'Etat a déclaré à plusieurs reprises, en particulier, lorsqu'on lui proposait une solution visant à élire des vice-conseillers d'Etat, que le secrétaire général suffisait amplement à cette tâche comme second personnage du département: on s'étonnera dès lors qu'au DEC, le secrétaire général ne participe pas ou peu à l'engagement des hauts fonctionnaires.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Doté d'une cheffe de service ad personam, cet office semble devoir le rester par volonté du Conseil d'Etat : nous ne partageons pas cette façon de voir.

L'office s'est penché sur un troisième lieu de garderie d' « Etat » ; on évoquera lors de la gestion 2002, sa réalisation.

La lutte contre le mobbing est permanente, nous ne n'y reviendrons pas cette année.

Nous relevons néanmoins qu'il est curieux que des services, voire l'Ordre judiciaire, dénient à cet office les compétences d'expert que la loi lui donne pourtant en matière de mobbing.

Que veut dire le mot « égalité » dans le sigle du BEFH ? La dispersion des forces du service dans des études certes intéressantes mais à sens unique visant quelquefois à promouvoir la femme, plus par le discrédit larvé de l'homme que par les qualités intrinsèques de celle-là, est surprenante.

Ce qui revient à dire qu'il faut revoir les missions dévolues à ce bureau en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Promouvoir la femme reste nécessaire mais qui s'occupe alors de l'homme ? ... en vertu de l'égalité précisément. C'est une réflexion politique de portée générale et qui dépasse le seul département.

Service de l'économie et du tourisme (SET)

Ce service auquel est rattachée la Police du commerce a une des activités les plus étendues de l'Etat.

Economie, promotion économique, tourisme, LADB, Loi sur la police du commerce, Loi sur le tourisme, pôles de développement etc., font de ce service un observatoire inégalé de la vie vaudoise. A terme, nous nous demandons si l'omniprésence requise du chef de service sera encore longtemps gérable.

A notre avis, l'organigramme du service doit être revu et complété à terme.

Le glacier des Diablerets occupe largement le Service par le biais du Fonds touristique mais pas seulement. Le rapport 2002 pourra apporter toutes les précisions utiles, mais en 2001, la situation financière était plutôt catastrophique et les solutions pour éviter le clash restaient à trouver, car l'objet en lui-même est un objet « fort » du tourisme vaudois et helvétique et mérite d'être préservé.

Le manque de compétences du Conseil d'administration qui a projeté Glacier 3000 a mis le canton dans une situation inconfortable.

Dans le Nord vaudois on n'est pas en reste non plus : Y-Park et son environnement apparaît en 2001 plutôt comme l'inventeur de la « pompe à phynances, » et non comme le propagateur de technologies high-tech : le SET a dû brider la pompe et responsabiliser les autorités locales.

La collaboration avec les polices du commerce communales progresse : que cela soit pour faire respecter l'ordonnance sur le bruit, l'étiquetage conforme des produits dans les magasins et bien d'autres dispositions encore, les synergies sont nécessaires pour faire pièce aux incivilités de professionnels pourtant parfaitement au courant des prescriptions.

Des explications nous ont été données sur les subtiles relations entre le DEV (Développement économique vaudois) le DEN (Développement économique neuchâtelois) et le DEWS qui réunit les deux.

Clash prévisible des intérêts contradictoires d'un seul directeur ou géniale vision d'une direction inter cantonale nourrissant de sa substance vive, deux cantons ? La suite promet quoiqu'il en soit.

Service de l'emploi (SDE)

Pour diriger ce service, il faut être mobile et aimer les montagnes russes: en quatre ans, il a fallu gérer un taux élevé de chômage, une embellie à ce point sensible qu'il a fallu redimensionner les ORP; maintenant, on repart dans l'autre sens.

Il ne faut en tout cas pas supprimer les ORP, mais savoir les localiser par rapport aux besoins des régions et ceux-ci peuvent changer.

La caisse de chômage, après beaucoup de turbulences, fonctionne correctement, elle est même celle qui paye le plus rapidement : ce redressement réussi doit être salué.

Par ailleurs un mandat a été confié à un médecin-conseil pour que la caisse puisse mieux traiter certains cas dans le respect du secret médical.

Il faut soutenir, en s'y intéressant de près, la lutte contre le travail au noir : on évitera peut-être ainsi des menaces physiquement trop importantes sur les inspecteurs, car la partie est toute sauf gagnée : trop de vaudois, et pas que des patrons, y trouvent leur intérêt...!

L'Inspectorat du travail est à un tournant : il faudra bien une fois décider qui contrôle quoi et comment, du Canton ou des communes et définir les moyens qu'on lui accorde.

Le sujet est-il trop chaud à cause d'arrangements passés ou de fermetures de paupières opportunes ?

L'Office de la main-d'œuvre et du placement a été entièrement réorganisé, mais il s'est trouvé dans l'œil du cyclone pour satisfaire au mieux les demandes de permis de travail, d'où un retard quelquefois considérable, voisinant les trois mois. On verra qu'en 2002 la situation s'est nettement améliorée.

Service de l'agriculture (SAGR)

Un audit interne a été effectué pour mieux comprendre et anticiper les besoins de l'Etat et pour relever les défis d'une donne dorénavant perpétuellement changeante dans le monde agricole.

En automne 2001, nous avons voulu mieux connaître les enjeux de l'économie tabacole de notre canton : ils sont certes économiques, car le canton possède les dernières grandes surfaces tabacoles de Suisse, mais aussi culturels et sociaux. Certains sont si pessimistes quant à leur avenir qu'ils songent au chanvre... Tout bien pesé, nous vous proposons de continuer à soutenir le « Virginie » et consorts ! et de ne pas oublier que le tabac est bien plus qu'une culture pour la Broye, c'est une source de traditions respectables.

Le feu bactérien est actuellement maîtrisé mais non éradiqué; toutefois l'énergique prévention a sûrement épargné nos vergers.

Lors des cinquante ans de Granges-Verney, un séminaire d'une journée a été consacré à la formation professionnelle agricole. Nous avons regretté le manque de communication sur les résultats de cette journée; à notre sens le monde agricole doit communiquer par tous les biais opportuns pour garder la sollicitude d'un canton devenu inexorablement urbain.

1^{re} observation

Il paraît que l'on réfléchit sur Marcelin, sur son usage, sur la restauration des bâtiments; mais quand on sait qu'un rapport sur la rénovation et la transformation des cuisines de Marcelin, déposé au printemps 2001 auprès des Conseillères d'Etat concernées n'a été véritablement empoigné qu'au printemps 2002, nous craignons une partie interminable de « Hâte-toi lentement ».

 Le Conseil d'Etat est invité à présenter un rapport au Grand Conseil sur sa vision prospective concernant Marcelin et sa rénovation pour fin 2003.

Office de la viticulture

Les cuves sont pleines, les vins s'écoulent mal, surtout le blanc, pourtant les vignerons de Lavaux, pour se réveiller tard, ne manquent pas de courage ni d'imagination, c'est ce que notre visite en automne nous a démontré. La crise est à venir et l'office est au plancher des effectifs utiles. Cette situation ne peut pas durer : que l'on pallie au moins aux malades !

Service vétérinaire (SVET)

Signalons que le chef de service a changé en automne après le départ à la retraite du titulaire.

Nous avons visité l'animalerie d'Orny, prévue pour accueillir les gros animaux autant avant qu'après l'expérimentation animale dont ils font l'objet: lieu surréaliste où l'Ultrason médical le plus perfectionné, manipulé par des êtres verts, masqués et gantés, côtoie l'humble et séculaire paille vaudoise...

Nous avons visité un abattoir du moyen pays vaudois et avons suivi toutes les opérations nécessaires permettant à un quadrupède de finir en morceaux bien préparés. Mais où était donc le contrôleur des viandes...? et l'étiquettage sur les sachets de marchandises préparées?

Pour continuer à survivre les petits abattoirs doivent jouer dans la cour des grands et respecter un minimum.

Nos ruchers atteints de varroatose, nécessitent une surveillance constante ; il semble que l'on puisse moins compter sur le sens du devoir et la conscience personnelle, à défaut d'être professionnelle, de certains inspecteurs des ruchers pour enrayer le mal ; doit-on encore tabler sur cette fonction ou explorer d'autres voies ?

Tableau en demi-teinte que complète, hélas, une commission de préavis en matière d'expérimentation animale devenue inefficace, parce que ne sachant pas poser les bonnes questions sur des protocoles de recherches de plus en plus compliqués, quand ils ne sont pas en anglais de surcroît.

Au SVET comme ailleurs, à force de laisser du « temps au Temps » il va finir par faire mauvais temps pour tout le monde. Il faut réagir.

Le service lui-même est efficace dans son travail et maîtrise maintenant bien les servitudes du contrat de prestations, outil reconnu de management efficace.

Service du logement (SLOG)

Son chef de service a changé au milieu de l'année.

Le service a préparé le rapport sur le logement avec le succès parlementaire que l'on sait.

Le CCF a rendu un document sur l'application et la surveillance des lois de subventionnement d'appartements, ainsi que les délégations faites à certaines communes représentantes à elles seules 3'800 logements subventionnés. Tout se passe bien à ceci près que certaines communes n'ont jamais retrouvé de traces écrites provenant du canton, leur accordant cette délégation.

Sur quoi repose alors cette délégation ?

Face à la pénurie de logement le service souhaite activer une politique cantonale de construction de logement.

2^e observation

Les terrains se raréfient; à moins de construire en hauteur, la gestion du futur terrain bâti cantonal, qu'il soit privé ou public, doit être rationnellement gérée par tous les partenaires concernés : Service de l'aménagement du territoire, Service du logement, Partenaires privés et institutionnels, y compris les communes.

 Le Conseil d'Etat est invité à créer un espace de réflexion pour une gestion opportune et prévoyante du terrain restant à bâtir dans notre canton et de livrer un rapport au Grand Conseil à mi-législature au plus tard.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Le Service de l'éducation physique et du sport est un domaine aussi vaste à gérer que le sport est universel. En 2001, ce service appartenait au DIRE.

Petite équipe bien soudée et expérimentée, elle abat un travail considérable, sans l'aide des commissions consultatives ou légales, jamais créées ou jamais réunies ou jamais renommées.

Un bureau récemment créé, s'occupe de concert avec la Ville de Lausanne de l'accueil et de la promotion du canton pour accueillir des fédérations

internationales. Un site Internet, portail actuellement incontournable pour un premier contact, en est le support logistique.

La révision du concept J+S occupe le service, mais aussi le soutien sans cesse renouvelé et repensé au mouvement associatif, la promotion d'événements sportifs en milieu scolaire.

Nous avons évoqué le serpent de mer qu'est l'éducation physique et la pratique du sport chez les apprentis.

Est-il possible d'imaginer qu'un jour tous les milieux concernés se posent les bonnes questions pour savoir pourquoi l'application des dispositions légales est un échec ?

Ce n'est pas en se jetant des anathèmes à la tête que l'on pose la première pierre de la compréhension de l'échec crasse que constitue l'éducation physique chez les apprentis.

Et si ces dispositions se révélaient inadaptées au public auquel elles s'adressent?

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie pour l'année 2001.

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)

M. Michel Borboën, rapporteur : — La sous-commission de gestion chargée de rapporter sur la gestion du Département des Infrastructures pour l'année 2001 est composée de MM. Pierre-André Pidoux et Michel Borboën, rapporteur.

Introduction

Comme à chaque début de législature, la sous-commission a fonctionné en deux temps. D'abord jusqu'en mars avec MM. Claude-André Fardel et Michel Borboën, puis à partir d'avril avec M. Pierre-André Pidoux élu à la place de M. Fardel. Une première série de visites a eu lieu pendant l'hiver 2001-2002 et une seconde avec le nouveau commissaire en avril-mai 2002.

Services visités

- Secrétariat général (SG)
- Service des routes (SR)
- Service de l'aménagement du territoire (SAT)
- Service de l'information sur le territoire (SIT)
- Service des bâtiments (SB)
- Service des transports (ST)
- Service des améliorations foncières (SAF)

Secrétariat général (SG)

Deux visites: 23 novembre 2001 et 30 avril 2002.

Une quarantaine de personnes animent ce service qui gère les Ressources humaines, les communications, le secrétariat, une section financière, une section informatique et la CAMAC. Il faut ajouter le contrôleur de gestion. Il ressort de nos discussions avec le secrétaire général que l'appareil de la gestion financière est plutôt faible par rapport au volume financier et à la complexité du système (opérations qui ne se règlent pas dans l'année, par exemple), que la synergie entre les services n'est pas assez développée et qu'il faut plus de

communication pour expliquer le travail qui se fait (grands panneaux pour annoncer les chantiers).

Interventions parlementaires en suspens

Nous savons que les interventions parlementaires sont en constante augmentation et qu'il devient chaque année plus difficile pour l'administration de les traiter dans les délais légaux, une année pour les interpellations, les motions, les postulats et les pétitions, trois mois pour les questions et les résolutions. Cependant, cela ne justifie pas qu'on mette neuf ans pour répondre à une motion (Chappuis) et que d'autres attendent depuis 1995.

Nous avons fait un relevé des interventions en suspens à fin 2001, au DINF, sur la base d'une liste établie par le Secrétariat du Grand Conseil le 30 avril 2002.

Interpellations : 10 dont 7 hors délai légal

Motions : 9 dont 1 hors délai légal

Postulats : 9 dont 4 hors délai légal

Pétitions : 4 hors délai légal

Question : 1 hors délai légal

Résolutions : 4 hors délai légal

Un total de 37 interventions non traitées au 31 décembre 2001 dont 21 auraient dû recevoir une réponse. On peut comprendre que tous les délais ne peuvent pas forcément être respectés, dans le cas de réponses groupées lors de la présentation d'un EMPD ou EMPL par exemple, mais laisser traîner des objets plusieurs années nous paraît injustifiable. Dans tous les cas, communication doit être faite aux députés lorsqu'il y a retard.

Service des routes (SR)

Nos investigations ont porté sur quelques chantiers d'importance comme l'A1 ou les routes d'Ollon et de Vallorbe-Le Pont. Comme nous venons de recevoir un rapport du CCF (juin 2002) sur un audit auquel il a procédé entre décembre 2000 et avril 2002 sur l'interface SAI (logiciel pour la comptabilité du SR) et Procofiev, voici , en préambule, l'analyse du CCF: il n'y a pas de problèmes majeurs mais difficulté de synchronisation entre le système informatique de l'Etat (Procofiev) et le système choisi en 1999 par le Service des routes. Dans

un courrier joint au rapport, le SR a expliqué sa façon de faire et indiqué qu'il procédera à quelques ajustements.

Routes nationales

Un chantier qui se termine, l'A1 (Yverdon-Arrissoules) et un autre 1ui se poursuit, l'A5 (Grandson-Vaumarcus).

A1

Réalisé à temps pour l'Expo 02, ce tronçon a connu quelques difficultés avec les problèmes d'étanchéité des tunnels d'Arrisoules creusés dans une nappe phréatique. Celle-ci a été abaissée lors du creusement puis rétablie à la fin des travaux. C'est alors que des défauts d'étanchéité ont été constatés (1999). Les travaux pour y remédier (2000) ont coûté 4,5 mios que l'entreprise ne voulait pas payer. Elle était prête à aller jusqu'au procès, mais un accord a finalement été trouvé après des mois de négociations entre l'OFROU (Office fédéral des routes), les cantons de Vaud et Fribourg et les constructeurs. Le maître d'œuvre paiera 40 % soit 1,8 mios répartis comme suit :

86 % pour l'OFROU et 14 % pour Vaud (65%) et Fribourg (35%).

La somme pour le canton est de 165'000 francs.

Le Contrôle cantonal des finances a mandaté un bureau d'experts, conformément à une ordonnance fédérale, pour analyser la fiabilité des procédures mises en place (relations entre les intervenants, contrôles, paiements) dans la construction du tunnel d'Arrissoules. Dans son rapport d'octobre 2001, il signale les difficultés d'un si grand projet qui s'étale sur dix ans, mais dont les délais et les devis ont été tenus et relève que le savoirfaire du CTA (Consortium du tunnel d'Arrissoules) et l'expérience de son entreprise-pilote a grandement facilité la bonne marche du chantier. Deux détails que le bureau d'experts qualifie de « malheureux et coûteux » mais qu'il estime insignifiants par rapport à l'ensemble de l'ouvrage et de sa difficulté sont relevés : les engravures des joints de l'anneau intérieur et le joint horizontal des galeries carrossables ne sont pas conformes.

A5 : Rien à signaler pour ce chantier cette année.

Routes cantonales

Chantiers terminés en 2001 :

- *Vallorbe-Le Pont.
- Estacades de Vallorbe.

- Vuiteboeuf-Saint-Croix.
- Montagny (Brinaz).
- Cheseaux (bretelle de Morrens et route de la Mèbre).
- Le Mont-Budron.
- Cergnat-Bonne Eau.
- Bex (Sublin).
- Ollon-Lombard (économie de 235'000 francs sur 5 mios) et giratoire de Villy.
- Une douzaine de ponts.

La route Gilly-Mont-sur-Rolle dont les travaux de correction devaient être finis en 2001 est toujours en chantier, depuis avril 2000.

Le pont de Lussery-Villars – Penthalaz sur la voie CFF (terminé en 2000) a coûté 391'458 francs. Il est intéressant de signaler que la participation des CFF s'est montée à 47,83 %, alors qu'elle était estimée à 40 % lors de l'adoption de l'EMPD.

* Un premier crédit de 26,34 mios de francs avait été voté en 1985 pour cette route qui culmine à 1060 m; il devait couvrir la réfection totale de la route (12 lots). Or huit lots seulement ont pu être exécutés. Il a fallu quatre autres crédits, le dernier en 1999, pour achever le travail. Total des crédits : 43'540'000 francs. Total des dépenses : 42'400'000 francs. Dépassement par rapport au premier crédit : 16'060'000 francs. De nombreuses raisons expliquent cet énorme dépassement parmi lesquelles on peut citer la largeur des accotements augmentée de 0.5 m à 1 m (sécurité) d'où augmentation des ouvrages de soutènement, des difficultés géologiques imprévues, la construction de chemins forestiers à la demande des milieux forestiers.

Il y a une leçon à tirer de ces travaux de correction : crédit mal étudié, parce que basé sur l'étude préliminaire du projet et difficulté de maîtriser un projet réalisé sur plus de 15 ans. On ne refait pas le passé mais il vaut la peine, à l'occasion de la fin de cet interminable chantier, d'en tirer quelques enseignements.

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Trois thèmes ont été abordés lors de nos deux visites en février et en mai :

- les structures d'organisation des collaborateurs du service,

- l'application des dispositions fédérales sur l'aire rurale dès septembre 2000,
- le bilan financier des pôles à fin 2001.

Structures d'organisation

La nouvelle organisation du service a été testée dès septembre 2001 et approuvée par le Service du personnel et le Chef du département en mai 2002. 54 personnes travaillent au SAT correspondant à 44,95 ETP (Equivalent temps plein). L'organigramme comprend :

- Direction générale du service (1.85 ETP).
- Les Ressources humaines et CAP Prospective Appui Communication (9.9 ETP).
- ARC Aménagement régions, communes (19.6 ETP), GOP pôles (2,8 ETP) et ACO Aménagement cantonal et observatoire (10.8 ETP).

Parmi les principaux projets réalisés dans l'année citons les études thématiques et les lignes directrices du Plan directeur cantonal (votées par le Grand Conseil au printemps 2002), PAC Vennes (pôles), les projets pilotes dans l'agglomération Lausanne-Morges, l'Observatoire (banque de données statistiques et images).

Application des dispositions fédérales sur l'aire rurale

En 2001, 482 autorisations de construire ont été accordées (472 en 2000) et 71 refusées (77 en 2000). Au total, 1'373 dossiers ont été traités (1'141 en 2000).

Le SAT comptabilise 67 recours pendants au Tribunal administratif et 5 au Tribunal fédéral; au 31 décembre 2001, la procédure d'instruction était close dans 16 cas — parfois depuis plusieurs mois, voire plusieurs années — et le service attend toujours la décision du tribunal, dans 12 autres cas la procédure était suspendue sans explication. Les 39 autres se poursuivaient normalement.

Bilan financier du crédit des pôles à fin 2001

Le décret voté est de 104'875'000 francs et à ce jour, après cinq ans, il a été dépensé 21,5 mios (7,6 mios de prêts sans intérêts et environ 14 mios de subventions). Ralentissement en 2001, puisqu'il a été versé seulement 2'429'608 francs.

Incontestablement, la politique des pôles a porté quelques fruits dans le développement économique du canton, mais il subsiste un malaise. Certains pôles n'ont pas décollé et pourtant l'argent est là. Ainsi le site de Palézieux que nous avions visité il y a trois ans ne s'est pas développé parce qu'il souffre, entre autres, d'une mauvaise liaison routière avec Puidoux, entrée autoroute. Le problème est reconnu par tous depuis longtemps et, si quelques travaux ont été faits, le tronçon central est dans un tel état qu'il décourage toutes les velléités des industriels de s'installer à Palézieux.

1re observation

Nous savons que les millions votés pour les pôles ne sont pas destinés à la construction ou la réfection de routes. Cependant, étant donné le succès des pôles situés sur les grands axes de communication, les difficultés d'accès aux pôles dans l'arrière-pays et qu'il reste 83 mios sur les 105 votés il y a 5 ans, pourquoi ne trouve-t-on pas un moyen d'utiliser cet argent pour son véritable but à savoir développer l'économie vaudoise dans son entité géographique et pas seulement dans certaines régions? Le décret voté n'est pas un dogme, il peut se modifier. Pourquoi n'a-t-on rien fait dans ce sens dès qu'on s'est aperçu de ce dysfonctionnement, en 2001 en particulier?

 Le Conseil d'Etat est invité à explorer toutes les voies possibles pour une utilisation efficace du crédit des pôles au bénéfice de tous les sites répertoriés, particulièrement ceux dont l'accès n'est pas suffisant.

Service de l'information sur le territoire (SIT)

C'est un service peu connu du grand public, mais pas des communes, des géomètres ou des urbanistes qui y ont recours pour l'obtention des données cadastrales, des mensurations relatives au territoire vaudois, 2'800 km² sans les lacs. 28 collaborateurs y travaillent (24 ETP). Missions : mise à jour des données et leur diffusion.

64 % du territoire était couvert en octobre 2001. Au rythme de 4% par an, la mensuration sera terminée dans 9 ans, conforme au délai initialement fixé par la Confédération (2010) qui l'a ramené ensuite à 2007.

L'EMPD du 6 mai 1997 avait prévu que 80 % serait couvert à fin 2001. Le retard a deux causes : Le décret prévoyait 5,1 mios par année, alors que le service n'a disposé que de 3 mios annuels ; la seconde cause vient de la mise au point de la méthode qui a pris une année. Il n'y a pas d'harmonisation entre les

cantons, harmonisation souhaitée par la Confédération. Pour sa part, Vaud collabore avec Neuchâtel.

En 2001, il y a eu 3000 livraisons de données à l'extérieur pour 400'000 francs et 1000 à l'interne. Il y a un différend pour la TVA avec l'Office fédéral des contributions publiques.

Points faibles du SIT : contrôle du travail des mandataires qui fournissent les données et la communication à l'extérieur .

La tâche du service est compliquée par le fait que la Confédération impose régulièrement de nouveaux standards, de nouveaux modèles de données (points fixes, fiches signalétiques, nouveaux cadres de référence).

Service des bâtiments (SB)

Dossiers abordés :

- 1) Collaboration entre le Service des bâtiments (SB) et le Service des gérances et achats (SGA).
- 2) Ilot Riponne-Tunnel, Ecole de chimie et immeubles de César-Roux (policlinique).
- 3) Chantiers terminés en 2001.

1) Service des bâtiments et Service des gérances

Il y a toujours eu un certain flou entre les compétences des deux services et la sous-commission avait déjà relevé les défauts d'un système qui obligeait le SGA à demander au SB l'autorisation d'effectuer de petits travaux de rénovation dans des locaux qu'il gérait. Après plusieurs réunions entre les responsables concernés, un partage des compétences a été convenu qui prévoit notamment une limite de 5'000 francs pour le SGA (qui demandait 20'000 francs) pour l'entretien des bâtiments, le transfert de l'entretien des espaces verts au SGA. L'avenir nous dira si ces mesures sont efficaces et rationnelles.

2) Ilot Riponne-Tunnel

a) La sécurité contre l'incendie au Théâtr'onze et Pianissimo a mobilisé beaucoup d'énergie, pour peu de résultats à notre avis. C'est le Service des gérances qui s'occupe du dossier, mais c'est la Direction de la sécurité publique de la ville de Lausanne qui effectue les contrôles. Sur insistance du SGA, ils ont effectué trois visites en juin et juillet dans

l'ensemble des bâtiments, reportant à plus tard la visite du petit théâtre. Rappelons qu'il s'agit d'une salle en sous-sol à laquelle on accède par un étroit escalier tournant et sans issue de secours, d'où nos interventions répétées depuis 2000. A fin 2001, le Service de sécurité incendie a procédé à deux passages dans ces locaux, puis à une visite non annoncée en mars 2002. Aucun rapport n'a été établi, mais des exigences ont été définies : maximum de 50 personnes au théâtre et contrôle périodique de l'éclairage de secours (objet traité SGA). Nous ne sommes évidemment pas des spécialistes en la matière, mais il nous semble toujours qu'une issue de secours est la mesure adéquate pour éviter des drames en cas d'incendie.

Les appartements des immeubles et les cages d'escaliers ont fait l'objet de travaux de nettoyage et de réfection pour un montant de 100'000 francs, conformément aux directives du service de la ville de Lausanne.

Nous avons appris que le sort de ces immeubles devrait être réglé d'ici décembre 2002. Un projet de réhabilitation douce a été rendu en mars et, après rencontre avec une délégation de la Municipalité de Lausanne, on s'achemine vers une aliénation de ce groupe d'immeubles. Un EMPD sera présenté au Grand Conseil en novembre 2002.

b) Ecole de chimie

L'occupation provisoire a été prolongée jusqu'en 2005 ce qui nécessitera de réaliser un cloisonnement antifeu ; le bâtiment sera ainsi conforme aux normes incendie de l'ECA au 30 juin 2002. Nous en concluons qu'il ne l'était pas avant. L'entretien minimum a coûté 70'000 francs dont 50'000 francs pour un échangeur de chaleur.

c) César-Roux-ancienne policlinique

Pour ne pas répéter l'expérience de l'Ecole de chimie, un architecte a été mandaté pour évaluer les travaux minimums à effectuer pour une occupation provisoire d'une partie des locaux pour les besoins de l'administration. Le client principal devrait être les Hospices cantonaux qui en assureraient également le financement.

3) Chantiers terminés en 2001

Rue de Genève 55- ERACOM-EIVD

Passerelle : suite à une pétition acceptée par le Grand Conseil, la passerelle a été mise en conformité.

Grand Conseil à Rumine : dépassement de 559'000 francs, deux crédits additionnels de 443'000 francs ont été obtenus. Compte tenu des hausses, le malus sera de 49'000 francs.

Cure d'Aubonne (2^e appartement : 424'000 francs).

Cure de Lonay (toiture et façades) : travaux presque terminés, comptes pas encore bouclés.

Cure de Genolier (restauration complète) : les travaux n'ont pas commencé, parce que la Municipalité refuse le toit plat des annexes. Après négociations (toit à faible pente), une nouvelle mise à l'enquête est en cours. Début des travaux : septembre 2002.

Ecole technique de Sainte-Croix-transformations.

Centre de la gendarmerie vaudoise-région Nord.

Centre d'entretien des routes nationales-Yverdon.

Réseau autoroutier de Bavois : le centre a été inauguré en février 2001. Il a fait l'objet de deux crédits, un d'études de 910'000 francs (mai 1997) et un de construction de 12'5000'000 francs sur la base des devis des mandataires (novembre 1998). Le Service des bâtiments a piloté la phase correspondant au crédit d'études et a supervisé l'exécution pilotée par le Service des routes. Un solde de 104'610 francs sur le crédit d'études a été transféré au Service des routes dès la phase d'exécution.

Malus à régulariser par le Service des routes : 1'047'800 francs.

Service des transports (ST)

Deux sujets ont mobilisé notre attention lors de nos deux visites en janvier et en mai, qui tous deux ont trait au contrôle que l'Etat exerce, plus ou moins, sur l'usage qui est fait par les entreprises privées de l'argent qu'elles reçoivent. Il s'agit des subventions versées à la CGN et à Glacier 3000.

A la veille de décisions importantes sur le métro de Lausanne et environs, nous avons également parlé du projet du siècle, M 2.

CGN

Ce sont deux rapports du CCF qui nous ont donné les éléments essentiels pour aborder ce problème qui n'est pas exclusivement du ressort du Service des transports : celui du contrôle par l'Etat des subventions qu'il accorde à diverses institutions ou sociétés privées d'intérêt public. Le premier rapport dont le titre

est : « Examen des procédures liées aux prêts et subventions » (mars 2002) concerne la CGN et le Fonds d'équipements touristiques (FET). Le second porte sur la vérification des comptes 2000 (janvier 2002). Le Service des transports est impliqué au niveau de la CGN dans le cadre de sa surveillance au sens des dispositions de la loi cantonale sur les transports. Pour le FET, sa gestion incombe dès 1999 au Service de l'économie et du tourisme alors qu'avant cette tâche était dévolue au ST. La conclusion du CCF est claire : « La surveillance de l'Etat sur les activités de transport n'est pas adéquate » et il propose deux axes d'intervention : les démarches (directives, instructions) à l'attention des sociétés subventionnées et les relations avec les représentants de l'Etat auprès des sociétés subventionnées qui doivent être rappelées et précisées.

Il faut dire que jusqu'à récemment le département, à fortiori le Service des transports, n'était pas consulté pour le choix des délégués de l'Etat. De plus, la comptabilité du ST ne correspond pas à celles des entreprises concernées et il est difficile de suivre l'utilisation des fonds accordés. Il faudrait, à cet égard, mettre en place une procédure avec le Service des finances.

Rappel: Prêt remboursable sans intérêt pour la rénovation de trois bateaux dont « le Montreux » : 6'064'000 mios.

Glacier 3000

La contribution du canton de Vaud était destinée uniquement au projet de rénovation de la chaîne d'accès de base des installations du Glacier des Diablerets (téléphérique, télésièges) et se montait à 20 mios (12 mios sur le budget d'investissement et huit du Fonds d'équipements touristiques) sur un devis de 46,6 mios. Le dépassement a été minime pour une réalisation de cette envergure, environ un million (estimation juin 2000). La question qui s'est posée à la sous-commission était de savoir comment l'Etat avait suivi l'évolution de cette entreprise dont le téléphérique représentait l'essentiel des investissements mais pas la totalité. Avec le restaurant et les installations annexes le devis ascendait à 77 mios. Il y a eu un dépassement de 7 mios pour la construction du restaurant, dépassement qui met en péril l'existence de la société dans laquelle l'Etat a investi 20 mios. Est-ce que l'Etat aurait pu tirer la sonnette d'alarme, avait-il les moyens d'intervenir pour prévenir le désastre ? Il paraît évident que son importante participation lui donne des droits qu'il doit exercer.

2^e observation

Les exemples de la CGN et de Glacier 3000 nous ont démontré que le contrôle des subventions allouées par l'Etat n'est pas adéquat.

Le Conseil d'Etat est invité à indiquer au Grand Conseil :

- les moyens qu'il a de suivre l'utilisation des prêts ou des subventions qu'il accorde à de telles sociétés.
- la manière dont il les a utilisés en 2001 et avant, en particulier pour la CGN et Glacier 3000.
- comment il compte améliorer son contrôle sur les fonds qu'il distribue.

M2

A fin 2001, le projet de métro qui doit relier Ouchy à Epalinges (590 mios) est prêt et n'attend que le feu vert politique pour passer à la phase de réalisation. Les crédits d'étude engagés (et perdus s'il ne se réalise pas) se montent à 18, 6 mios. Un premier de 16,1 mios et un autre de 2,5 mios. Les communes participent à hauteur de 30 %. Au 31 décembre 2001, une dizaine de contrats avaient été signés pour environ 193 mios. Ils concernent le matériel roulant, les installations de sécurité et les ascenseurs. Les contrats sont évidemment soumis à une clause résolutoire qui permet à l'Etat de se dégager si M2 ne se réalise pas (art.8).

Service des améliorations foncières (SAF)

Année charnière pour le service qui n'a pas obtenu le renouvellement du crédit général pour 4 ans de 41 mios qu'il sollicitait. Le Grand Conseil n'a voté que 16,5 mios. La mission des AF n'est pas fondamentalement remise en cause, c'est plutôt la procédure qui risque de changer pour un contrôle plus serré du Parlement. Preuve en est la motion Ballif (déc. 2001) qui demande au Conseil d'Etat une modification de la loi pour soumettre à autorisation préalable les demandes de subventionnement des AF.

En 2001, le service a obtenu sur le budget d'investissement un premier volant de 7,5 mios et un second de 3,5 mios pour un total de 11 mios sur les 11,5 qu'il demandait. Les subventions de la Confédération se sont élevées à 8 mios.

La sous-commission a déjà eu l'occasion de déplorer la lenteur du déroulement des travaux dans certains syndicats d'améliorations foncières (15 à 25 ans),

lenteur préjudiciable à une utilisation rationnelle des fonds mis à disposition et certainement plus en phase avec l'évolution que subit le monde agricole. Comme il y aura certainement des changements dans la politique des AF et qu'un nouveau chef de service sera nommé en 2002, nous ne faisons pas d'observation à ce sujet cette année.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2001.

DEPARTEMENT DES FINANCES (DFIN)

M. Albert Chapalay, rapporteur : — La sous-commission, chargée d'étudier la gestion du Département des finances pour l'exercice 2001, est composée de MM. André Delacour et Albert Chapalay, rapporteur.

Préambule

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des finances pour l'exercice 2001 était composée de M. Jean-Pierre Dériaz et du rapporteur M. Charly Blanc jusqu'à la fin de la législature soit à fin avril 2002.

Dès lors, le peu de temps disponible et les premières prises de contact avec les différents services nous ont permis de prendre connaissance de la matière à traiter.

Le rapport préalable qui nous a été remis par la précédente commission nous a permis de mieux saisir la matière à traiter, tout comme les différents entretiens qui ont débuté en début juin.

Toutes les informations nécessaires nous ont été fournies par les chefs de service et leurs collaborateurs, ainsi que par le personnel en place. Pour l'exercice 2001, la sous-commission s'est particulièrement intéressée aux effets des décisions du Grand Conseil sur la mise en vigueur de la nouvelle loi d'impôt, notamment la taxation annuelle. Dès lors les moyens administratifs et techniques font l'objet de préparatifs importants à l'ACI.

Nous remercions les chefs de service, les adjoints et l'ensemble du personnel pour leur disponibilité. La sous-commission a été très bien documentée lors de ces premiers contacts en début de législature.

Organisation des visites

Un calendrier des visites a été fixé d'entente avec le secrétaire général adjoint et il a été pratiquement suivi, mis à part quelques impératifs de dernière minute.

Services visités

- Secrétariat général (SG)
- Unité informatique départementale (UID)

- Administration cantonale des impôts (ACI)
- Service des finances (SFI)
- Office d'impôts du district de Cossonay
- Registre foncier d'Aigle
- Service des gérances et des achats (SGA)
- Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)
- Contrôle cantonal des finances (CCF)
- Office d'impôt du district de Rolle
- Registre foncier de La Vallée au Sentier
- Inspectorat du Registre foncier (IRF)
- Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP)
- Office d'impôt du district de Lavaux à Cully (OID).

En cours d'année, il est encore prévu de visiter le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), ainsi que le Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).

Secrétariat général (SG)

Nous constatons qu'aujourd'hui le secrétaire général a acquis du métier sur les tâches qui lui sont confiées. C'est ainsi un appui supplémentaire pour le chef du département dans l'organisation et la coordination au sein même du département. Sa tâche est multiple dans la planification de l'administration, ainsi que dans l'exécution de missions spécifiques et ponctuelles.

Contrôleurs de gestion

L'introduction des contrôleurs de gestion est, à plus d'un titre, totalement insatisfaisante. Il semble que la mission des contrôleurs n'est pas suffisamment définie et qu'ils agissent un peu au gré des besoins. Le contrôle financier du CCF, ainsi que ses recommandations devraient pouvoir être appliquées directement par les collaborateurs formés et instruits de façon claire et précise. Si nécessaire, un soutien dans la formation des collaborateurs sera certainement beaucoup plus adéquat et efficace que la poursuite de cette fonction.

Par ailleurs il faut souligner que les contrôleurs de gestion sont actuellement payés par un programme de réallocation. Il ressort des informations obtenues que les charges pour la pérennisation de huit ETP ascenderaient à environ Fr. 1'240'000.— (Valeur 2003).

Conclusion

La mise en place des contrôleurs de gestion n'est pas de nature à améliorer l'efficience de l'administration. La qualification des collaborateurs est plus importante que la mise en place de structures supplémentaires coûteuses.

Registre foncier (RF)

Nous avons procédé à la visite des Registres fonciers d'Aigle, de Nyon, de La Vallée; les membres de la sous-commission précédente ont visité ceux d'Yverdon, d'Orbe, de Moudon-Oron ainsi que l'Inspectorat à Lausanne.

L'effectif du personnel est de 71,76 ETP pour l'ensemble de l'organisation du Registre foncier. La logistique et l'informatique sont assumées par deux ETP alors que le secrétariat, la gestion du personnel, la comptabilité et l'administration sont assumés par un ETP.

Le personnel engagé dans la logistique et l'informatique a l'avantage de connaître parfaitement le fonctionnement et les données nécessaires à l'exploitation des Registres fonciers. La proximité de ces collaborateurs avec l'Inspectorat procure une entière satisfaction.

Généralités

Les réquisitions soumises à l'ensemble des RF sont au nombre d'environ 40'000 par année. Plus de 220'000 propriétaires y sont inscrits. Les consultations à l'Office du RF, la délivrance d'extraits et la diffusion de données au public, aux professionnels de l'immobilier, aux communes et à l'Administration cantonale représentent un volume important.

La situation des Registres fonciers vaudois est globalement satisfaisante, bien que tendue à Nyon, où le volume des affaires est en forte hausse et la saisie informatique en cours. Il en est de même à Avenches-Payerne suite aux remaniements parcellaires.

A ce jour, plusieurs registres ont terminé la saisie des immeubles. Il s'agit des Registres fonciers d'Aigle, d'Yverdon, de Vevey et du Pays-d'Enhaut.

A noter que l'Inspectorat organise le déplacement, en appui, du personnel devenu plus libre pour aider à la saisie dans les bureaux qui n'ont pas encore achevé le travail.

Comptes

Les comptes 1999 - 2000 et 2001 font ressortir les données suivantes :

	Comptes 1999	Comptes 2000	Comptes 2001
Charges	9'177'815.—	9'601'085.—	9'651'756. —
Revenus	<u>15'234'002.—</u>	<u>16'272'102.—</u>	<u>17'124'785.—</u>
Différence	6'056'187.—	6'671'017.—	7'473'029.—

Remarque

La sous-commission a constaté que le dépôt des servitudes n'est pas sécurisé (risque incendie) dans les Registres fonciers. Certes il existe, dans la plupart des cas, des copies auprès des communes, notaires et propriétaires, mais la reconstitution des dossiers serait très longue et coûteuse. Ne faudrait-il pas les microfilmer ou utiliser un autre procédé ?

Conclusion

La présence des Registres fonciers dans les districts correspond à un besoin de proximité important. La collaboration avec les OID est indispensable. La complexité des actes demande une très bonne connaissance du terrain, notamment lors de divisions de bien-fonds ou de réalisations en copropriété. Le coût des terrains n'est pas étranger à ces nouvelles solutions.

Service des finances (SFI)

Nous relevons qu'il a été fréquemment fait appel à des emprunts à court terme pour combler les manques momentanés de liquidités en 2001, les taux étaient favorables et ne créaient pas de lourdes charges. Pour les investissements et engagements à long terme, dette totale de plus de sept milliards, il n'est malheureusement pas fait assez souvent appel à des emprunts obligataires de longue durée aux taux intéressants actuels.

Il faut cependant souligner les emprunts publics de fin d'année suite à plusieurs interventions et suggestions dans nos rapports, comme la suggestion de vente

d'actions sans intérêts pour l'Etat de Vaud.

La recapitalisation de la BCV pour 300 mios en 2001 est un acte très important pour le Service des finances. Les dossiers sensibles tels que Glacier 3000, BCV etc., sont à suivre.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Une procédure de mise en place des indicateurs de performance est en cours. Elle fournira les valeurs suivantes :

- Recettes écart au budget.
- Avancement de la taxation des Personnes Physiques (PP).
- Avancement de la taxation des Personnes Morales (PM).
- Evolution de l'impôt moyen par contribuable (PP).
- Evolution de l'impôt moyen par contribuable (PM).
- Evolution des actes de défaut de biens (ADB).
- Evolution du contentieux.
- Evolution des réclamations juridiques et recours.
- Evolution du personnel.
- Charge de travail de l'ACI.
- Coût de la taxation et de la perception.

Une note de service a été envoyée à tous les collaborateurs de l'Administration cantonale des impôts concernant les activités accessoires rémunérées en matière fiscale.

Une contrainte majeure : le passage au système de taxation annuelle postnumerando en 2003.

HARMONIE 2006

Il a été mis en place un tableau de bord de la cellule des enjeux stratégiques.

Nous relevons que les problèmes de communication avec le Registre foncier ont diminué. La communication est satisfaisante.

En 2001, près de 380'000 déclarations d'impôts ont été enregistrées. Il est à noter que 651 collaborateurs réguliers représentent 609.9 ETP et l'ACI forme

cinquante apprentis. Un contrôle interne a été mis en place avec des indicateurs de performance. Cette amélioration de la conduite du service devrait permettre au SFI de mieux connaître les besoins de trésorerie et fournir au département les renseignements utiles à la préparation budgétaire.

Le mode de taxation doit être mieux harmonisé, qu'il s'agisse d'un OID d'une région ou d'une autre, lorsque la déclaration est identique. Nous suggérons de bien informer les Commissions d'impôts pour la mise en vigueur de la taxation postnumerendo. Il en va du succès de l'opération, de l'évolution des réclamations et du contentieux qui prend toujours beaucoup de temps pour leur traitement.

Offices d'impôts visités : Pays- d'Enhaut - Aigle - Aubonne - Vevey

Pays-d'Enhaut

- 3'884 contribuables.
- personnel: 4,5 ETP + 1 apprenti.
- 3'900 dossiers dont 2'600 représentent des personnes domiciliées en Suisse, 700 hors canton et 570 hors de la Suisse.
- 98 ADB.
- 60 % des déclarations sont modifiées, ce qui représente un 14 % en faveur de l'Etat.

Aigle

- 24'000 contribuables.
- personnel: 33,25 ETP + 3 apprentis.

Aubonne

- 6'400 contribuables.
- personnel: 7,5 ETP + 2 apprentis.

Vevev

- 42'000 contribuables.
- personnel: 55,2 ETP + 5 apprentis.

L'évaluation de la gestion des actes de défaut de biens (ADB) avec une récupération probable par année d'un minimum de 1,5 mios semble raisonnable. De la sorte, les budgets 2001 et 2002 sont trop optimistes en prévoyant des rentrées fiscales de quatre mios pour le poste 4091. Impôts récupérés après défalcation.

Pour les frais d'encaissement des impôts communaux, il est nécessaire d'indexer régulièrement les taxes afin de couvrir les frais.

Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

A la suite des décisions du Grand Conseil il s'agit de mettre en œuvre les nouvelles lois sur le personnel et sur la Caisse de pension de l'Etat de Vaud. La mission est importante et elle touchera plusieurs secteurs de l'administration. La liste non exhaustive suivante en présente quelques aspects :

- Réorganiser l'administration du personnel.
- Redéployer le projet de description des emplois et de classification des fonctions.
- Mettre en place des Unités Ressources Humaines dans les départements.
- Organiser la gestion de la relève.
- Démarrer la phase pilote du projet sur les entretiens d'évaluation.
- Améliorer le suivi des effectifs par les décisions d'organisation.
- Mettre en œuvre la nouvelle politique de gestion des apprentis.
- Renouveler l'application Zadig (SIRH).
- Lancer le projet Consultations sociales et médecins-conseils.

En sa qualité d'employeur, l'Etat de Vaud va donc devoir très rapidement poursuivre la modernisation de gestion des ressources humaines. La souscommission profitera de sa visite pour s'informer de manière appropriée sur la situation actuelle et les projets en cours.

Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)

Sans entrer dans les détails, nous pouvons signaler que la DPSI penche pour un système de leasing informatique qui baisserait les coûts à n'en pas douter.

La DPSI a été réorganisée renforçant la Direction du service par la création de deux divisions :

- Coordination des projets.
- Finances et administration.

Unité informatique départementale UID - DFIN

Voici en quelques lignes les objectifs :

- Renforcer l'assistance générale en matière informatique aux services du département (correspondant informatique de service CIS).
- Renforcer l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage (MOA) pour les projets.
- Renforcer l'UID comme centre de compétences informatiques et responsable de l'informatique départementale du DFIN (MOA et maîtrise d'œuvre des projets MOE).
- Renforcer l'UID comme centre de compétences pour les domaines finances, RH et fiscalité (Resp. de domaine).
- Favoriser les synergies entre UID (par domaine, par technologie).
- Renforcer la mise en œuvre de progiciels répondant aux besoins.

Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

Les données fournies offrent un vaste panorama de possibilités qui peuvent servir tant aux professionnels qu'aux privés.

Les collectivités publiques sont très souvent appelées à préparer des simulations budgétaires et les valeurs de base sont alors disponibles.

Nous suggérons à ce service que le prix des prestations faites à la demande soit adapté au prix des frais réels occasionnés.

Contrôle cantonal des finances (CCF)

La Commission de gestion peut compter sur un partenaire fiable, la qualité des rapports du CCF aide grandement le travail de la Commission de gestion. Depuis l'an 2000, ce service, hormis le contrôle de la sous-commission de gestion du DFIN, est soumis à un contrôle extérieur. Celui-ci est exécuté par une fiduciaire externe. L'impression générale que nous avons retirée, lors de l'examen de la gestion du service du Contrôle cantonal des finances est très bonne.

Suite à notre visite et nos questions les points sensibles sont :

adaptation salariale du personnel qui monte en qualifications;

 ne pas maintenir l'engagement des personnes, pour cette activité très spécifique, qui n'auraient les qualités requises.

Selon les informations reçues nous avons été surpris d'apprendre, qu'au début 2001, l'héritage d'un citoyen étranger, sans descendance, et datant de 1968 d'un montant de 30 mios était toujours en déshérence chez un Juge de paix. Il est de même très surprenant qu'après 24 ans de prescription le chef du département n'ait pas été informé. Dès lors, se pose la question des honoraires des Justices de paix qui gardent ces fonds en gérance.

Depuis lors, le Secrétariat général et le SJIC ont fait activé les choses qui sont maintenant en mains du Tribunal, afin de déterminer les droits successoraux qui font l'objet de revendications par une fondation.

En outre, la sous-commission a été informée de l'ouverture d'un dossier concernant la gestion peu claire auprès d'un greffier de la Justice de paix. Dès lors la commission dépose l'observation suivante :

Observation

Lors d'un contrôle, le CCF a dénoncé la mauvaise tenue de la comptabilité et le manque de transparence des dossiers auprès d'un greffier de la Justice de paix.

- Le Conseil d'Etat est prié de faire toute la lumière sur cette affaire et de prendre les mesures qui s'imposent.

Service des gérances et achats (SGA) et Centrale d'achat de l'Etat de Vaud (CADEV)

La nouvelle appellation de SGA deviendra Service immobilier et logistique (SIL).

Le traitement des principaux dossiers est brièvement relaté ci-après:

- Suivi de l'étude en cours devant conduire à la réhabilitation de l'Ilot Riponne-Tunnel.
- Valorisation de l'ancien Arsenal à Yverdon-les Bains. Location pour Expo.02.
- Promotion de la location du second logement crée dans la cure d'Aubonne.
- Intégration du Centre de recrutement au BAP.

La nouvelle formule concernant le recrutement militaire amènera la centralisation, pour la Romandie, à Lausanne. Le SIL négocie les conditions avec les Forces Terrestres pour la mise à disposition au BAP des infrastructures nécessaires au recrutement des conscrits. L'occupation des locaux se déroulera, pratiquement, toute l'année.

Au niveau comptable les deux entités ont été regroupées au SIL. Les ventes réalisées par l'Etat de Vaud en 2001 se sont chiffrées à environ 5.00 mios.

Concernant la location des parkings, jusqu'en 2001 la TVA n'avait jamais été payée, dès 2001 elle le sera. A notre point de vue, une situation claire devra être mise en place pour les utilisateurs. Seuls les collaborateurs de l'Etat qui ont besoin de leur véhicule pour leur travail demandant une mobilité devraient pouvoir bénéficier d'une place de parc.

Cures

Après l'augmentation graduelle des locations en 2001, nous constatons une plus value de Fr. 2'800'000.—.

Par contre nous sommes déçus d'apprendre que dix cures sont encore vides en raison de décisions non prises par le Synode, celles-ci pourraient être louées à des tiers.

CADEV

Les objectifs sont les suivants :

- conduire la comptabilité de la CADEV conformément aux directives ;
- réaliser le solde de la mesure Table ronde sur le Groupe 31 ;
- rendre opérationnel le Centre d'Edition nouvellement rattaché à la CADEV;
- augmenter la production de 10 %;
- EtaCom : mise en place à la CADEV et au DFJ de la gestion des fournitures scolaires ;
- mise en place de la logistique pour le vote par correspondance ;
- introduire dans les entités de l'ACV, le concept « Courrier 2001 » développé avec la poste ;
- développer le site Internet de la CADEV en site actif;
- compléter les catalogues.

Il est à signaler une économie de 40 % des frais d'édition lorsqu'ils sont réalisés directement par l'Etat de Vaud.

Pour les ventes et achats les économies en 2001 s'élèvent à environ 8 mios.

La sous-commission va poursuivre son travail afin de mieux cerner, en ce début de législature, les très importantes tâches du DFIN. L'exercice sous revue livre déjà une partie des nombreuses mutations en cours. Elles font suite aux décisions du Grand Conseil.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve de la réponse à l'observation formulée ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances pour l'année 2001.